



CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°19

Date de la convocation : 21/01/2025

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.19 de l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 à 14h

ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.18 en date du 11 décembre 2024

Rapport n.2 :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Rapport n.3 :

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024

Rapport n.4 :

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Rapport n.5 :

Vote du BP pour l'exercice 2025

Rapport n.6 :

Renouvellement des personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Proposition d'inviter le Directeur de l'Office public de la langue occitane - OPLO - aux prochaines séances du Conseil d'administration au titre de la complémentarité des établissements
- ☐ Nécessité de réunion(s) au cours du premier semestre 2025 pour la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de recrutement au poste de Directeur ou Directrice de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
- ☐ L'année 2025 marquera les 50 ans des collections du CIRDOC - Institut occitan de cultura. Un événement de lancement est prévu le vendredi 21 mars dans les locaux du site de Béziers.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : **Septembre 2025**

Vous pouvez assister à cette séance :

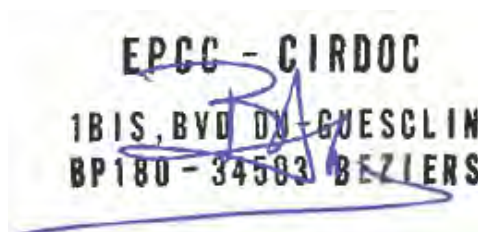
- > dans les locaux du CIRDOC - Béziers , 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux du CIRDOC - Pau, Place François Récaborde 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien : <https://meet.google.com/csx-xwtw-cef>

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Inès CLEMENT, directrice administrative et financière : i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-19.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Conseiller régional délégué Langues Occitane et Catalane - région Occitanie





CONSEIL D'ADMINISTRATION n°19
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 01

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D1-DE

Le 5 février 2025, à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 21 janvier 2025.

OBJET :	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.18 en date du 11 décembre 2024
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude.

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Convocation en date du 13/11/2024 ;
VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 06/12/2024 ;
VU la séance du Conseil d'administration N°18 en date du 11 décembre 2024 ;
VU le visa du contrôle de légalité des actes en préfecture en date du 12/12/2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

CONSIDÉRANT :

- le nombre de représentants en exercice [20] ;
- le nombre de représentants à l'ouverture de la séance [13 représentants] ;
- La séance démarre à 14h.

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 11 décembre 2024 à 14h ; sous la présidence de Mme Florence BRUTUS, Présidente sortante ; puis de M. Benjamin Assié, Président nouvellement élu au cours de cette séance du Conseil d'administration.

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Nombre de voix exprimées : 53,5 /75 voix.

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°18

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Séance ordinaire du
Mercredi 11 Décembre 2024 à 14h

Date de la convocation : 13/11/2024
Date d'envoi des rapports : 06/12/2024

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 11 décembre 2024 à 14h, le quorum est constaté à l'ouverture de la séance ;

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [6]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Claire TORREILLES** - personnalité qualifiée ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Rémy BERDOU - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [6]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chargé de mission Langues de France / D.G.L.F.L.F ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques.

Étaient représentés : [3]

Karfa DIALLO - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées.

Étaient excusé-e-s : **Thierry Mathieu** - conseiller régional / région Occitanie ; **Nadia BAKIRI** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Maria CONQUET** - conseillère départementale déléguée à la Culture / département de l'Aude ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière ;

* *Agents collectivités membres :* **Manuella STANDAROVSKI** - direction adjointe à la Culture / région Occitanie ; **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Rose-Anne BISIAUX** - Directrice à la culture / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et cultures régionale / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / conseil départemental des Pyrénées - Atlantiques.

DÉLIBÉRATION n.1 :

Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.17 en date du 11 Juin 2024

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°17 en date du 11 juin 2024 à 9h30 et le procès-verbal de Mme la Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS, en date du 11/06/2024 ;

Après lecture, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ **D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°17 en date du 11 juin 2024.**

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.2 :**Élection aux fonctions de Présidente ou Président du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura**

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente sortante du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, et notamment son article 3 ;

CONSIDÉRANT la Composition du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT :

- la déclaration de candidature en séance de Benjamin ASSIÉ, Conseiller régional délégué Langues et Cultures régionales / région Occitanie ;
- l'opération de vote à bulletin secret dont le résultat du scrutin est le suivant :
 - Nombre de votants : 13
 - Nombre de voix exprimées en faveur de la candidature : 53,5
 - Vote Blanc : 0
 - Vote Nul : 0

Après vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers, les membres du Conseil d'administration :

→ DÉCIDE d'élire aux fonctions de Président du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et Documentation Occitanes - *Institut occitan de cultura*, pour une durée de 3 ans

M. Benjamin ASSIÉ

Conseiller régional délégué Langues et Cultures régionales / région Occitanie.

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

Florence Brutus, Présidente sortante, remercie les personnels et les administrateurs pour les collaborations menées depuis le 8 décembre 2021 dans le cadre de son mandat. Benjamin Assié félicite et remercie Mme Brutus pour son engagement et ses actions.

DÉLIBÉRATION n.3 :**Élection aux fonctions 1er et 2ème vice-Présidente ou vice-Président du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura**

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la Composition du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT la délibération n°2 de la séance N°18 du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

Conformément aux statuts de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut

occitan de cultura : le Conseil d'administration est présidé par un Président ou une Présidente, assisté.e de deux vice-président.es élu.es dans les mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT :

Pour la 1ère vice- présidence du Conseil d'administration :

- la déclaration de candidature en séance de Jean-Luc ARMAND - Conseiller délégué aux langues régionales / région Nouvelle-Aquitaine, à sa réélection ;
- l'opération de vote à bulletin secret dont le résultat du scrutin est le suivant :
 - Nombre de votants : 13
 - Nombre de voix exprimées en faveur de la candidature : 53,5
 - Vote Blanc : 0 / Vote Nul : 0

Pour la 2ème vice- présidence du Conseil d'administration :

- la déclaration de candidature en séance à sa réélection de Alberte FREY - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; formulée par Elisabeth Pissarro qui la représente la séance
- l'opération de vote à bulletin secret dont le résultat du scrutin est le suivant :
 - Nombre de votants : 13
 - Nombre de voix exprimées en faveur de la candidature : 53,5
 - Vote Blanc : 0 / Vote Nul : 0

Après vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers, les membres du Conseil d'administration :**→ DÉCIDE d'élire aux fonctions de 1er vice Président du conseil d'administration :**

M. Jean-Luc ARMAND, pour une durée de 3 ans ;

→ DÉCIDE d'élire aux fonctions de 2nde vice Présidente du conseil d'administration :

Mme Alberte FREY, pour une durée de 3 ans.

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

M. Jean-Luc Armand remercie Mme Brutus.

DÉLIBÉRATION n.4 :**Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025**

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 ;

Benjamin Assié, Président, rappelle le contexte difficile de l'orientation budgétaire ; et souligne les excédents de fonctionnement générés par l'Etablissement en raison de vacances de poste notamment.

Il propose de baisser les contributions statutaires annuelles de 10% pour chaque collectivité et pour le seul exercice 2025, sans modification des statuts de l'Etablissement et avec pour perspective un retour à un taux de versement des contributions normal en 2026.

Cette proposition est une réponse à la demande formulée par certaines collectivités de baisser leur contribution statutaire cette année, et présente une alternative à une réforme statutaire qui n'est pas souhaitable pour l'Etablissement et dont la mise en oeuvre ne pourrait aboutir avant 2026 (demande un accord de chaque collectivité membre, lesquelles doivent prendre des délibérations concordantes au sein de leur assemblée délibérante).

La baisse de subvention attribuée par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques à l'Etablissement dans le cadre du projet Ciutat a été constatée pour l'exercice 2024 (baisse de 10'000€, soit 1/3 par rapport au besoin exprimé et versé au cours des exercices précédents).

Mme Monique Sémavoine (département des Pyrénées-Atlantiques) indique que cette baisse de subvention n'a pas nui à l'établissement en raison de la vacance de poste.

Il lui est indiqué que la vacance de poste n'a été que de 15 jours en raison d'un mouvement de personnels, et que le salaire exprimé en coût global employeur est de l'ordre de 37'000€ ; à mettre en regard avec la subvention de 30'000€ destinée à financer l'ETP chargé des fonctions d'accueil et de médiation au sein de l'Espace Lectures et Découvertes ; et notifié pour 20'000€ en novembre 2024 pour le même exercice.

M. Jean-Luc Armand (région Nouvelle-Aquitaine) relève le souci de sincérité budgétaire et partage cette proposition mais sous réserve de ponctualité. Il est demandé à ce que les recrutements ne soient pas l'objet d'une variable d'ajustement, notamment au regard de la vacance actuelle du poste de direction ; et plussoie la nécessité de ne pas modifier les contributions via une révision statutaire.

Claire Torreilles (personnalité qualifiée) s'étonne des difficultés rencontrées et de la vacance du poste d'ingénieur informatique au regard de l'importance d'Occitanica pour le monde de la recherche.

Il est rappelé que la vacance du poste de responsable SI fait suite à deux recrutements infructueux en raison du manque d'attractivité de la fonction publique ; et que dans le cadre du DOB pour l'exercice 2024, il avait déjà été indiqué que les contraintes budgétaires de l'Etablissement ne permettent plus de le maintenir ; mais des solutions alternatives (externalisation, Gallica Marque blanche) sont mises en place pour la pérennité de l'outil.

Rémy Berdou (représentant du personnel) formule l'inquiétude du personnel devant les débats sur la baisse des budgets.

Magali Castillon (DRAC Occitanie) indique que l'Etat ne souhaite pas aller dans le sens d'une baisse de 10% des contributions statutaires, y compris pour un seul exercice, et qui semble recevoir un accueil favorable de l'ensemble des collectivités territoriales, car : les statuts ne le permettent pas juridiquement ; rappel de la fragilité de l'établissement (budget à l'équilibre qui ne permet pas de développer les actions et acquisitions mais de couvrir des dépenses de fonctionnement) ; il s'agit là aussi d'une position de principe de l'Etat de ne pas acter ce type de baisse.

Réponse de Benjamin Assié, Président : accord avec Jean-Luc Armand sur le fait que cette mesure exceptionnelle ne doit pas évoluer vers un opportunisme sur les recrutements ; l'implication de l'Etat au sein de l'EPCC est saluée, mais l'EPCC ne doit pas échapper aux efforts demandés aux collectivités dans le cadre du PLF 2025. Les préjudices pour l'Etablissement seraient plus dommageables en cas de révision statutaire ; l'absence de réponses aux demandes et contraintes des collectivités fait également planer un risque de non versement des contributions statutaires pour l'exercice 2025 et un contentieux interne à l'EPCC ; et l'exception est ici sécurisée par un excédent de clôture cumulée.

Réponse Magali Castillon, DRAC : les statuts prévoient qu'on peut payer plus, mais pas moins ; et il n'est pas question de jouer le social contre la culture. Les montants en jeu ne justifient pas de faire de l'établissement le champ de ces débats

Florence Brutus (région Occitanie) : souligne l'importance de soutenir les collectivités territoriales dans leurs efforts ; et rappelle que cette baisse ne vient pas à la demande de la Région Occitanie mais en réponse.

Benjamin Assié (région Occitanie) : indique qu'au sein de la région Occitanie, cet excédent viendra en soutien des associations car il n'est pas normal de faire peser l'effort uniquement sur les petites associations.

Les membres du conseil d'administration s'entendent sur la nécessité d'organiser un temps d'échange et de travail avant le vote du budget.

Après débat, le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents et représentés :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025, tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération et dont l'existence est constatée ;
- Prend acte des orientation financières, des priorités, et des prévisions budgétaires pour 2025 ;
- Demande l'organisation d'une réunion de concertation budgétaire avant le vote du budget primitif, considérant le contexte budgétaire.

EXPRIMÉS	53,5 /75
Pour prise d'acte :	53,5

Une réunion de préparation budgétaire est prévue le Mercredi 29 janvier 2025 à 16h ; elle sera précédée à 15h d'un temps d'échange avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées autour de l'équilibre budgétaire dans le cadre des financements par subvention dédiés au projet La Ciutat.

DÉLIBÉRATION n.5 :

Décision modificative N°2 au Budget primitif de l'exercice 2024

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le détail présenté de la décision modificative n°2 au BP 2024, qui porte mouvements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de **(-) 7 612.86 €**.

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver la décision modificative n°2 au BP 2024

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.6 :

Ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2025 dans l'attente du vote du BP

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les dispositions de l'[article L.1612-1](#) du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget primitif de l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser l'ordonnateur des dépenses et des recettes à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 16'464, 50 € ;

→ De dire que les dépenses d'investissement concernées sont réparties de la manière suivante :

Art. 21611	Autres collections – médiathèque contemporaine	3 192, 75 €
Art. 21612	Oeuvres et Objets d'art	1 271, 75 €
Art. 21622	Fonds ancien bibliothèque	1 885, 48 €
Art. 21838	Matériel informatique et audiovisuel	3 864, 52 €
Art. 21848	Renouvellement mobilier et équipements des espaces publics & bureaux	6 250, 00 €

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.7 :

Autorisation de signature d'un contrat de ligne de Trésorerie avec la caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de ligne de trésorerie (classification suivant la charte GISSLER ; 1A) du Crédit Agricole du Languedoc ; sous réserve d'acceptation de son Comité des crédits ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver la proposition de contrat de ligne de trésorerie du Crédit agricole du Languedoc aux conditions suivantes :

→ Durée : 1 an

→ Montant plafond : 200 000 € (deux-cent milles euros)

◆ Taux VARIABLE pré-fixé, INDEXÉ sur l'EURIBOR 3 moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

(+) Plus marge de 1,50% (soit à titre indicatif sur index de novembre 2024 à 3,01% un taux de 4,51%)

◆ Versement par crédit d'office

◆ Remboursement par crédit d'office.

→ Intérêts calculés mensuellement à terme échu

→ Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office

→ Remboursement par débit d'office, à la demande de l'Établissement, auprès des services du Crédit agricole du Languedoc

→ Tirages d'un montant minimum de 10%

→ Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant

→ Frais de dossier : 0,25% du montant accordé (soit 500€)

→ Modalités de fonctionnement : l'ordre de déblocage des fonds ou remboursement doit parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés avant la date d'opération souhaitée.

☐ De dire que l'Établissement s'engage pendant toute la durée de la LIGNE de TRÉSORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires ;

☐ D'autoriser le Président pour signer le contrat et tout autre documents en ce sens.

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.8 :

Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura d'effectuer et de signer les documents des demandes de subvention pour l'exercice 2025

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des financements extérieurs et complémentaires : le CIRDOC – Institut occitan de cultura soumet chaque année des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements, de l'Union Européenne, de toutes collectivités de pays membres de l'UE et de toute autre personne publique ou privée ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ, de DIRE QUE :

- **D'autoriser le Président du CIRDOC – Institut occitan de cultura pour effectuer les démarches et signer les documents et conventions dans le cadre de demandes de subvention ;**
- **De dire que le Président a délégation de signature pour ce faire pour le compte du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura.**

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

DÉLIBÉRATION n.9 :

Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. pour la signature de la Convention de coopération numérique Gallica marque blanche (N° 2024-667/GMB) entre la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapporteur : M. Benjamin Assié, Président du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par le CIRDOC - Institut occitan de cultura à pourvoir au poste de Responsable Services et applications numériques, vacant depuis le 19/05/2023 ; après deux appels à candidatures classés sans suite faute de candidatures adaptées et au regard désormais des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Établissement ;

CONSIDÉRANT les missions et la politique de coopération de la Bibliothèque nationale de France (BnF), dans le cadre desquels la BnF propose un dispositif intitulé Gallica Marque blanche, qui permettrait à l'E.P.C.C. de renouveler sa plateforme numérique [Occitanica.eu](https://occitanica.eu) tout en disposant de :

- une transposition de l'outil Gallica (bibliothèque numérique de la BnF) afin de développer une nouvelle bibliothèque numérique propre à l'établissement,

- une valorisation des collections occitanes au sein de l'outil Gallica mais aussi la possibilité d'intégrer des contenus de Gallica vers Occitanica Marque Blanche afin d'enrichir les contenus et parcours thématiques
- la pérennité de l'outil numérique du CIRDOC - Institut occitan de cultura.

CONSIDÉRANT la proposition de Convention de coopération numérique Gallica marque blanche (N° 2024-667/GMB) entre la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le CIRDOC - Institut occitan de cultura jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver les termes de la convention (en annexe) à conclure entre le Centre international de recherche et documentation occitanes et la Bibliothèque nationale de France ;
- D'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer.

EXPRIMÉS	53,5 /75	Pour	53,5
Abstention	/	Contre	/

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES :

- Point à venir sur la procédure de recrutement de la direction ; pour le moment : défaut d'unanimité du jury de présélection et accord sur la nécessité de repenser l'appel à candidature et le mode de recrutement.
- Rapport social unique de l'exercice 2023 : fourni à titre informatif.
- La date du 29/01/2025, initialement prévue pour l'audition des candidats à l'emploi de Direction est à conserver dans les agendas afin d'organiser une réunion de préparation budgétaire.
- La date du conseil d'administration n°19, initialement prévu le 11/02/2025, doit faire l'objet d'un report. Un sondage vous est proposé au lien suivant : [Organisation Conseil d'administration N°19](#)

La séance est levée.

Fait à Béziers, le 17/12/2024

DÉCISION

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration n°18 en date du 11 décembre 2024.



A Béziers, le 5 février 2024
Monsieur Benjamin ASSIÉ
Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°19

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 02

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le 
ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

Le 5 février 2025, à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 21 janvier 2025.

OBJET :	Approbation du compte administratif de l'exercice 2024
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude.

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la délibération n°6 du Conseil d'administration N°15 du 4 décembre 2023 portant approbation du Règlement budgétaire et financier M57 de l'établissement ;
VU la délibération n°7 du Conseil d'administration n°15 du 4 décembre 2023 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°2 du Conseil d'administration n°16 du 1er février 2024 portant vote du Budget primitif pour l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°4 du Conseil d'administration N°17 du 11 juin 2024 et relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
VU la délibération n°5 du Conseil d'administration N°17 du 11 juin 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2024 ;
VU la délibération n°5 du Conseil d'administration N°18 du 11 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2024 ;

Le Président du Conseil d'administration rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur (fonction légalement exercée par le Directeur s'agissant d'un E.P.C.C). Il doit être voté en comparaison du compte de gestion du comptable public.

Le Président présente le compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura 2024 tel qu'il figure au document joint en annexe.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2024		Exercice 2024
Total Recettes	Fonctionnement + Investissement	1 284 640, 16 €
Total Dépenses	Fonctionnement + Investissement	1 335 403, 01 €

=> Le résultat total de l'exercice s'élève à un déficit de : **(-) 50 762, 85 €** [Taux de réalisation de l'exercice de 104%]

RÉALISATION + REPORTS DE L'EXERCICE N-1	EXERCICE 2024	Rappel Résultat de Clôture 2023	Rappel Affectation du résultat exercice 2023
Total Recettes <i>Inclus Résultats N-1</i>	1 528 932, 40 €	1 582 169, 43 €	• Crédit au compte 002 (RF) : 244 292, 24 € • Débit au compte 001 (DI) : 53 999, 98 € • Crédit au compte 1068 (RI) : 53 999, 98 €
Total Dépenses <i>Inclus Résultats N-1</i>	1 389 402, 99 €	1 373 652, 81 €	

→ Résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2024 de : **139 529, 41 €** [Taux de réalisation cumulé : 90.5 %]

DÉCISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration présents et représentés, il est décidé :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif du budget primitif pour l'exercice 2024
- **APPROUVER** le compte administratif 2024 du budget primitif tel que présenté.

A Béziers, le 5 février 2024
Monsieur Benjamin ASSIÉ
Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOOCOOPNS : CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	37
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	39
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	40
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	42
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	48

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

Berser
Levrault

A

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 335 403,01	1 284 640,16	190 292,26	A1 139 529,41
Investissement	63 741,41	99 457,96	(2) -53 999,98	A2 -18 283,43
Dont 1068		53 999,98		
Fonctionnement	1 271 661,60	1 185 182,20	(3) 244 292,24	A3 157 812,84

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	139 529,41
Investissement	A2 + B2	-18 283,43
Fonctionnement	A3 + B3	157 812,84

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET			
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES A 1 271 661,60	RECETTES G 1 185 182,20
	Section d'investissement	B 63 741,41	H 99 457,96
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 244 292,24
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 53 999,98	J (si excédent) 0,00
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 389 402,99	= G + H + I + J 1 528 932,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 271 661,60	= G + I + K 1 429 474,44
	Section d'investissement	= B + D + F 117 741,39	= H + J + L 99 457,96
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 389 402,99	= G + H + I + J + K + L 1 528 932,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	63 741,41	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		63 741,41	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 63 741,41	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	45 457,98
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 45 457,98

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	63 741,41	II + IV	45 457,98
--------------	---------	------------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	53 999,98	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	53 999,98

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	117 741,39	II + IV + VI + VII	99 457,96
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-18 283,43		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	432 757,62	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	3 536,47
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	792 944,88	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	1 166 052,85
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	1,12	75 Autres produits de gestion courante (1)	7 621,63
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	5 898,74
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 225 703,62	Total recettes de gestion des services	1 183 109,69
66 Charges financières	500,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	2 072,51
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 226 203,62	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 185 182,20

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	45 457,98	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 45 457,98	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 271 661,60	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 185 182,20
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 244 292,24

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 271 661,60	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 429 474,44
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	157 812,84
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE**BALANCE GENERALE – DEPENSES****MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	63 741,41	0,00	63 741,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		63 741,41	0,00	63 741,41

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

53 999,98

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	432 757,62		432 757,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	792 944,88		792 944,88
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1,12	0,00	1,12
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	500,00	0,00	500,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	45 457,98	45 457,98
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 226 203,62	45 457,98	1 271 661,60

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

II – PRESENTATION GENERALE**BALANCE GENERALE – RECETTES**

CZ

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		45 457,98	45 457,98
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	45 457,98	45 457,98

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1**53 999,98****Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté****0,00**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	5 898,74		5 898,74
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 536,47		3 536,47
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 166 052,85		1 166 052,85
75	Autres produits de gestion courante (8)	7 621,63	0,00	7 621,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 072,51	0,00	2 072,51
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 185 182,20	0,00	1 185 182,20

Pour information R002 Résultat positif reporté**244 292,24**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		53 999,98					
Total des dépenses d'investissement cumulées		119 857,96	117 741,39	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		119 857,96	99 457,96	0,00	20 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	20 400,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	45 457,98	45 457,98		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		65 857,98	45 457,98		20 400,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		119 857,96	99 457,96	0,00	20 400,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
21611	Biens sous-jacents	12 770,98	11 526,35	0,00	1 244,63	0,00	11 526,35
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	5 087,00	5 038,91	0,00	48,09	0,00	5 038,91
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	7 541,92	7 081,51	0,00	460,41	0,00	7 081,51
21838	Autre matériel informatique	15 458,08	15 458,08	0,00	0,00	0,00	15 458,08
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 000,00	24 636,56	0,00	363,44	0,00	24 636,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		65 857,98	63 741,41	0,00	2 116,57	0,00	63 741,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réalisation, dans le cadre d'une AP	Envoyé en préfecture le 19/02/2025 Reçu en préfecture le 19/02/2025 Publié le 19/02/2025 ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE	
							Pour information, réalisations gérées hors AP	Besoin de levants, réalisations gérées hors AP
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00			0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE


AZ-1

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le


ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		119 857,96	99 457,96	0,00	20 400,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		53 999,98	53 999,98	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 400,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	45 457,98	45 457,98		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 878,02	1 878,02		0,00
281838	Autre matériel informatique	27 110,24	27 110,24		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 351,02	16 351,02		0,00
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		65 857,98	45 457,98		20 400,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

B

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 427 931,39	1 135 493,87	136 167,73	0,00	156 269,79	0,00	1 271 661,60
011	Charges à caractère général (3)	518 435,83	297 089,89	135 667,73	0,00	85 678,21	0,00	432 757,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	841 631,70	792 944,88	0,00	0,00	48 686,82		792 944,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,88	1,12	0,00	0,00	4,76	0,00	1,12
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 360 073,41	1 090 035,89	135 667,73	0,00	134 369,79	0,00	1 225 703,62
66	Charges financières	2 000,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00		500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00		500,00
Total des dépenses réelles		1 362 073,41	1 090 035,89	136 167,73	0,00	135 869,79	0,00	1 226 203,62
023	Virement à la section d'investissement	20 400,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	45 457,98	45 457,98			0,00		45 457,98
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		65 857,98	45 457,98			20 400,00		45 457,98
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 427 931,39	1 135 493,87	136 167,73	0,00	156 269,79	0,00	1 271 661,60

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 183 639,15	1 165 382,20	19 800,00	0,00	-1 543,05
013	Atténuations de charges (3)	5 648,93	5 898,74	0,00	0,00	-249,81
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 500,00	3 536,47	0,00	0,00	-36,47
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 166 052,85	1 146 252,85	19 800,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 364,86	7 621,63	0,00	0,00	-1 256,77
Total des recettes de gestion des services		1 181 566,64	1 163 309,69	19 800,00	0,00	-1 543,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 072,51	2 072,51	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		2 072,51	2 072,51	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 183 639,15	1 165 382,20	19 800,00	0,00	-1 543,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		244 292,24				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		1 427 931,39	1 409 674,44	19 800,00	0,00	-1 543,05

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 427 931,39	1 135 493,87	136 167,73	0,00	156 269,79	0,00	1 271 661,60
011	Charges à caractère général (4)	518 435,83	297 089,89	135 667,73	0,00	85 678,21	0,00	432 757,62
60611	Eau et assainissement	2 531,32	2 832,42	0,00	0,00	-301,10	0,00	2 832,42
60612	Energie - Electricité	32 046,00	25 577,48	0,00	0,00	6 468,52	0,00	25 577,48
60622	Carburants	6 000,00	4 713,42	0,00	0,00	1 286,58	0,00	4 713,42
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	4 624,16	0,00	0,00	375,84	0,00	4 624,16
6064	Fournitures administratives	5 000,00	4 448,25	0,00	0,00	551,75	0,00	4 448,25
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	919,51	0,00	0,00	580,49	0,00	919,51
611	Contrats de prestations de services	247 759,84	63 510,37	125 225,37	0,00	59 024,10	0,00	188 735,74
6132	Locations immobilières	7 391,40	7 386,03	0,00	0,00	5,37	0,00	7 386,03
61358	Autres	28 269,06	24 500,37	496,99	0,00	3 271,70	0,00	24 997,36
6156	Maintenance	41 651,54	39 938,79	0,00	0,00	1 712,75	0,00	39 938,79
6168	Autres primes d'assurance	6 086,59	4 808,07	0,00	0,00	1 278,52	0,00	4 808,07
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	847,50	3 970,00	0,00	682,50	0,00	4 817,50
6185	Frais de colloques et de séminaires	18 000,00	14 409,71	76,67	0,00	3 513,62	0,00	14 486,38
6188	Autres frais divers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	165,00	0,00	0,00	55,00	0,00	165,00
6228	Divers	288,00	135,60	0,00	0,00	152,40	0,00	135,60
6231	Annonces et insertions	4 864,80	4 249,80	0,00	0,00	615,00	0,00	4 249,80
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	4 481,00	0,00	0,00	519,00	0,00	4 481,00
6234	Réceptions	8 000,00	7 264,92	0,00	0,00	735,08	0,00	7 264,92
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	10 766,41	906,00	0,00	4 327,59	0,00	11 672,41
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	15 001,03	102,70	0,00	-103,73	0,00	15 103,73
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	3 921,04	0,00	0,00	1 078,96	0,00	3 921,04
6262	Frais de télécommunications	10 918,80	11 528,84	0,00	0,00	-610,04	0,00	11 528,84
6281	Concours divers (cotisations)	10 239,00	9 636,00	325,00	0,00	278,00	0,00	9 961,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 619,48	21 818,63	3 144,00	0,00	-2 343,15	0,00	24 962,63
6288	Autres services extérieurs	11 500,00	9 605,54	1 421,00	0,00	473,46	0,00	11 026,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	841 631,70	792 944,88	0,00	0,00	48 686,82		792 944,88

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
6331	Versement mobilité	5 391,57	4 999,40	0,00	0,00	392,17		4 999,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	527,47	494,36	0,00	0,00	33,11		494,36
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 407,46	6 450,91	0,00	0,00	2 956,55		6 450,91
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 594,08	1 494,95	0,00	0,00	99,13		1 494,95
64111	Rémunération principale titulaires	159 758,82	144 507,11	0,00	0,00	15 251,71		144 507,11
64112	SFT, indemnité de résidence	5 987,69	4 735,29	0,00	0,00	1 252,40		4 735,29
64113	NBI	1 476,84	1 476,84	0,00	0,00	0,00		1 476,84
64118	Autres indemnités	37 461,75	33 198,68	0,00	0,00	4 263,07		33 198,68
64131	Rémunérations	370 118,57	298 407,35	0,00	0,00	71 711,22		298 407,35
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	5 054,03	0,00	0,00	-5 054,03		5 054,03
64138	Primes et autres indemnités	0,00	59 503,34	0,00	0,00	-59 503,34		59 503,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	135 475,50	129 421,88	0,00	0,00	6 053,62		129 421,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 828,59	62 348,64	0,00	0,00	6 479,95		62 348,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 989,78	14 650,10	0,00	0,00	339,68		14 650,10
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 566,56	5 581,76	0,00	0,00	984,80		5 581,76
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 591,02	2 137,50	0,00	0,00	453,52		2 137,50
6478	Autres charges sociales diverses	2 640,00	1 878,74	0,00	0,00	761,26		1 878,74
6488	Autres	18 816,00	16 604,00	0,00	0,00	2 212,00		16 604,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5,88	1,12	0,00	0,00	4,76	0,00	1,12
65888	Autres	5,88	1,12	0,00	0,00	4,76	0,00	1,12
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 360 073,41	1 090 035,89	135 667,73	0,00	134 369,79	0,00	1 225 703,62
66	Charges financières	2 000,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00		500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00		500,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00		500,00
Total des dépenses réelles		1 362 073,41	1 090 035,89	136 167,73	0,00	135 869,79	0,00	1 226 203,62

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

6 février 2025

Pour info.

6 février 2025

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

6 février 2025

Besoin de levraut

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
023	Virement à la section d'investissement	20 400,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	45 457,98	45 457,98			0,00		45 457,98
6811	Dot. amort. immos incorporelles	45 457,98	45 457,98			0,00		45 457,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		65 857,98	45 457,98			20 400,00		45 457,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 183 639,15	1 165 382,20	19 800,00	0,00	-1 543,05
013	Atténuations de charges (4)	5 648,93	5 898,74	0,00	0,00	-249,81
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 604,93	2 604,93	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	3 044,00	3 293,81	0,00	0,00	-249,81
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 500,00	3 536,47	0,00	0,00	-36,47
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	3 536,47	0,00	0,00	-36,47
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 166 052,85	1 146 252,85	19 800,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	153 503,75	153 503,75	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	731 000,00	726 200,00	4 800,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	123 000,00	123 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	55 000,00	40 000,00	15 000,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	3 549,10	3 549,10	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 364,86	7 621,63	0,00	0,00	-1 256,77
75888	Autres	6 364,86	7 621,63	0,00	0,00	-1 256,77
Total des recettes de gestion des services		1 181 566,64	1 163 309,69	19 800,00	0,00	-1 543,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 072,51	2 072,51	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 072,51	2 072,51	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 183 639,15	1 165 382,20	19 800,00	0,00	-1 543,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE



Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-53 999,98
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-53 999,98

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	53 999,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-53 999,98
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	65 857,98	45 457,98	0,00	45 457,98
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	65 857,98	45 457,98	0,00	45 457,98
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-53 999,98			-53 999,98
Affectation au 1068 (C)	53 999,98	53 999,98		53 999,98
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				45 457,98

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

IV

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

C1.2

Berser
Levrault

IV – ANNEXES	
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

IV

CLIS

Recevoir
Levraut

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		65 857,98	III 45 457,98
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		65 857,98	45 457,98
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 878,02	1 878,02
281838	Autre matériel informatique	27 110,24	27 110,24
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 351,02	16 351,02
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le **Réalisations**

ID : 034-200088441-20250205-CA19D2-DE

Berser
Levrault

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 400,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION****Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAUX (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,



- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
 - 2138 « Autres constructions »,
 - 2151 « Réseaux de voirie »,
 - 2152 « Installations de voirie »,
 - 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
 - 21828 « Autres matériels de transport »,
 - 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
 - 2313 « Constructions en cours »,
 - 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
 - 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
- La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°19
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 03

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE



Le 5 février 2025, à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 21 janvier 2025.

OBJET :	Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude.

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la délibération n°6 du Conseil d'administration N°15 du 4 décembre 2023 portant approbation du Règlement budgétaire et financier M57 ;
VU la délibération n°7 du Conseil d'administration n°15 du 4 décembre 2023 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°2 du Conseil d'administration n°16 du 1er février 2024 portant vote du Budget primitif pour l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°4 du Conseil d'administration N°17 du 11 juin 2024 et relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
VU la délibération n°5 du Conseil d'administration N°17 du 11 juin 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2024 ;
VU la délibération n°5 du Conseil d'administration N°18 du 11 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2024 ;
VU la délibération n°2 du Conseil d'administration N°19 du 5 février 2025 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2024 ;

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public - SGC Biterrois) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Il est soumis à approbation du Conseil d'administration qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président.

CONSIDÉRANT l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2024 du Budget primitif 2024 de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, faisant ressortir les résultats suivants et conforme au compte administratif du même exercice :

Résultat de l'exercice 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 271 661, 60 €	63 741, 41 €
Recettes :	1 185 182, 20 €	99 457, 96 €
Résultat de l'exercice 2024 :	(-) 86 479, 40 €	35 716, 55 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	157 812, 84 €	(-) 18 283, 43 €

=> Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de : **139 529, 41 €**

DÉCISION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget primitif 2024, dont le résultat global s'élève à **139 529, 41 €**, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur par intérim.



A Béziers, le 5 février 2024
Monsieur Benjamin ASSIÉ
Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

EPCC CIRDOC
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Patrick RICARD

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 05/02/2025

Nomenclature M57
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 41
4EME PARTIE : Page des signatures	42

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETABLISSEMENT : EPCC CIRDOC

ETAT : I-1 -

Berser
Levrault

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	101,64
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-50,49
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	705,16
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	244,29
Terrains		Résultat de l'exercice	-86,48
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	914,12
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	774,59	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	774,59	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136,17
Stocks		Autres dettes non financières	0,10
Créances	28,82	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	136,27
Trésorerie	247,48	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	276,30	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	136,77
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 050,89	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	1 050,89

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations



BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berser
Levrault

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		35 920,83	35 920,83		1 878,02
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 173 757,81	399 167,59	774 590,22	754 428,77
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		1 209 678,64	435 088,42	774 590,22	756 306,79

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berger Levrault

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		27 728,75		27 728,75	119 022,58
Créances sur les redevables et comptes rattachés		9,00		9,00	54,00
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		1 082,04		1 082,04	1 000,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		28 819,79		28 819,79	120 076,58
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		247 478,70		247 478,70	240 327,92
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		247 478,70		247 478,70	240 327,92
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 485 977,13	435 088,42	1 050 888,71	1 116 711,29

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser
Levrault

Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		82 206,71	82 206,71
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		19 437,25	19 437,25
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-50 492,93	-50 492,93
RÉSERVES		705 155,76	651 155,78
REPORT A NOUVEAU		244 292,24	326 967,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-86 479,40	-28 675,56
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		914 119,63	1 000 599,03

BILAN (en Euros)

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berser
Levrault

Exercice 2024

35900 - EPCC CIRDOC

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		136 166,38	116 112,26
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		102,70	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		136 269,08	116 112,26
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		500,00	
TOTAL TRÉSORERIE (4)		500,00	
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		136 769,08	116 112,26
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		1 050 888,71	1 116 711,29

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024
En Milliers d'Euros

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berser
Levrault

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	1 166,05	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	3,54	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	9,69	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	1 179,28	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	432,76	
Charges de personnel	773,61	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	13,44	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	45,46	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 265,26	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024
En Milliers d'Euros

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berser
Levrault

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-85,98	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,50	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-0,50	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-86,48	



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

35900 - EPCC CIRDOC

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		1 166 052,85		
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		3 536,47		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		9 694,14		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		1 179 283,46		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		432 757,62		
Charges de personnel		773 606,52		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		560 881,71		
Dont charges sociales		212 724,81		
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1,12		
Impôts et taxes		13 439,62		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		45 457,98		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 265 262,86		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

35900 - EPCC CIRDOC

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-85 979,40		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		500,00		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		500,00		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-500,00		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-86 479,40		

Envoyé en préfecture le 19/02/2025 : EPCC CIRDOC

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : I-5

Berser
Levrault

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 19/02/2025 : EPCC CIRDOC

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : I-5

Berser
Levrault

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 19/02/2025 : EPCC CIRDOC

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : II-1

Berser
Levrault

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

35900 - EPCC CIRDOC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	119 857,96	1 427 931,39	1 547 789,35
Titres de recette émis (b)	99 457,96	1 304 204,78	1 403 662,74
Réductions de titres (c)		119 022,58	119 022,58
Recettes nettes (d = b - c)	99 457,96	1 185 182,20	1 284 640,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	119 857,96	1 427 931,39	1 547 789,35
Mandats émis (f)	63 741,41	1 374 872,35	1 438 613,76
Annulations de mandats (g)		103 210,75	103 210,75
Dépenses nettes (h = f - g)	63 741,41	1 271 661,60	1 335 403,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	35 716,55		
(h - d) Déficit		86 479,40	50 762,85



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/5507 : EPCC CIRDOC

ETAT : II-2

Berser
Levrault

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-53 999,98		35 716,55		-18 283,43
Fonctionnement	298 292,22	53 999,98	-86 479,40		157 812,84
TOTAL I	244 292,24	53 999,98	-50 762,85		139 529,41
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	244 292,24	53 999,98	-50 762,85		139 529,41

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/ETAT : EPCC CIRDOC

ETAT : IT-3 - Page gauche 19

Berger Levraut

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 457,98	20 400,00	65 857,98
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	45 457,98	20 400,00	65 857,98
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 457,98	20 400,00	65 857,98
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		53 999,98	53 999,98
TOTAL GENERAL		45 457,98	74 399,98	119 857,96



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/ETAT : EPCC CIRDOC

ETAT : II-3 - Page droite 19

Berser
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	65 857,98	63 741,41		63 741,41	2 116,57
SOUS-TOTAL	65 857,98	63 741,41		63 741,41	2 116,57
TOTAL	65 857,98	63 741,41		63 741,41	2 116,57
001	53 999,98				53 999,98
TOTAL GENERAL	119 857,96	63 741,41		63 741,41	56 116,55



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/2025 : EPCC CIRDOC

ETAT : IT-3 - Page gauche 20

Berger Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		53 999,98	53 999,98
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		53 999,98	53 999,98
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		53 999,98	53 999,98
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)		20 400,00	20 400,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 457,98		45 457,98
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	45 457,98	20 400,00	65 857,98
TOTAL GENERAL		45 457,98	74 399,98	119 857,96



Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/ETAT : EPCC CIRDOC
ETAT : II-3 - Page droite 20
Berser
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS
SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	53 999,98	53 999,98		53 999,98	
SOUS-TOTAL	53 999,98	53 999,98		53 999,98	
TOTAL	53 999,98	53 999,98		53 999,98	
021	20 400,00				20 400,00
040	45 457,98	45 457,98		45 457,98	
TOTAL	65 857,98	45 457,98		45 457,98	20 400,00
TOTAL GENERAL	119 857,96	99 457,96		99 457,96	20 400,00



Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/2025 : EPCC CIRDOC
ETAT : IT-3 - Page gauche 21
Berger
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	263 837,64	254 598,19	518 435,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	794 136,00	47 495,70	841 631,70
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,88		5,88
66	CHARGES FINANCIÈRES	2 000,00		2 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 059 979,52	302 093,89	1 362 073,41
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)		20 400,00	20 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 457,98		45 457,98
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	45 457,98	20 400,00	65 857,98
TOTAL GENERAL		1 105 437,50	322 493,89	1 427 931,39



Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 10-05/2025 : EPCC CIRDOC
ETAT : II-3 - Page droite 21
Berser
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	518 435,83	535 968,37	103 210,75	432 757,62	85 678,21
012	841 631,70	792 944,88		792 944,88	48 686,82
65	5,88	1,12		1,12	4,76
66	2 000,00	500,00		500,00	1 500,00
TOTAL	1 362 073,41	1 329 414,37	103 210,75	1 226 203,62	135 869,79
023	20 400,00				20 400,00
042	45 457,98	45 457,98		45 457,98	
TOTAL	65 857,98	45 457,98		45 457,98	20 400,00
TOTAL GENERAL	1 427 931,39	1 374 872,35	103 210,75	1 271 661,60	156 269,79



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/2025 : EPCC CIRDOC

ETAT : IT-3 - Page gauche 22

Berser
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	55,00	5 593,93	5 648,93
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 000,00	2 500,00	3 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 103 000,00	63 052,85	1 166 052,85
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 382,50	4 982,36	6 364,86
77	PRODUITS SPECIFIQUES		2 072,51	2 072,51
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 105 437,50	78 201,65	1 183 639,15
002	Résultat de fonctionnement reporté		244 292,24	244 292,24
TOTAL GENERAL		1 105 437,50	322 493,89	1 427 931,39



Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : 1005/2025 : EPCC CIRDOC
ETAT : IT-3 - Page droite 22
Berger Levraut

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	5 648,93	5 898,74		5 898,74	-249,81
70	3 500,00	3 536,47		3 536,47	-36,47
74	1 166 052,85	1 285 075,43	119 022,58	1 166 052,85	
75	6 364,86	7 621,63		7 621,63	-1 256,77
77	2 072,51	2 072,51		2 072,51	
TOTAL	1 183 639,15	1 304 204,78	119 022,58	1 185 182,20	-1 543,05
002	244 292,24				244 292,24
TOTAL GENERAL	1 427 931,39	1 304 204,78	119 022,58	1 185 182,20	242 749,19



Envoyé en préfecture le 19/02/2025 : EPCC CIRDOC

Reçu en préfecture le 19/02/2025 ETAT : II-4 -

Publié le 

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21611	Biens sous-jacents	11 526,35		11 526,35
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	5 038,91		5 038,91
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	7 081,51		7 081,51
21838	Autre matériel informatique	15 458,08		15 458,08
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 636,56		24 636,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 741,41		63 741,41
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	63 741,41		63 741,41
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 741,41		63 741,41
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63 741,41		63 741,41



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : II-4 -

Berser
Levrault

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 999,98		53 999,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	53 999,98		53 999,98
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	53 999,98		53 999,98
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	53 999,98		53 999,98
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 878,02		1 878,02
281838	Autre matériel informatique	27 110,24		27 110,24
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 351,02		16 351,02
28188	Autres	118,70		118,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 457,98		45 457,98
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	45 457,98		45 457,98
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	99 457,96		99 457,96



Envoyé en préfecture le 19/02/2025 : EPCC CIRDQC

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : II-4 -

Berser Levraut

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDQC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	2 903,22	70,80	2 832,42
60612	Énergie - Électricité	28 329,18	2 751,70	25 577,48
60622	Carburants	4 803,28	89,86	4 713,42
60632	Fournitures de petit équipement	4 624,16		4 624,16
6064	Fournitures administratives	9 421,65	4 973,40	4 448,25
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	919,51		919,51
611	Contrats de prestations de services	269 483,26	80 747,52	188 735,74
6132	Locations immobilières	7 386,03		7 386,03
61358	Autres	25 516,44	519,08	24 997,36
6156	Maintenance	39 938,79		39 938,79
6168	Autres	5 831,00	1 022,93	4 808,07
6184	Versements à des organismes de formation	9 437,50	4 620,00	4 817,50
6185	Frais de colloques et séminaires	14 486,38		14 486,38
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	165,00		165,00
6228	Divers	135,60		135,60
6231	Annonces et insertions	4 249,80		4 249,80
6232	Fêtes et cérémonies	4 856,00	375,00	4 481,00
6234	Réceptions	7 264,92		7 264,92
6236	Catalogues et imprimés	12 179,28	506,87	11 672,41
6238	Divers	3 600,00	3 600,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	15 103,73		15 103,73
6261	Frais d'affranchissement	4 131,40	210,36	3 921,04
6262	Frais de télécommunications	13 022,27	1 493,43	11 528,84
6281	Concours divers (cotisations...)	9 961,00		9 961,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	26 542,43	1 579,80	24 962,63
6288	Autres	11 176,54	150,00	11 026,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	535 968,37	103 210,75	432 757,62
6331	Versement mobilité	4 999,40		4 999,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	494,36		494,36
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	6 450,91		6 450,91
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 494,95		1 494,95
64111	Rémunération principale	144 507,11		144 507,11
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 735,29		4 735,29
64113	NBI	1 476,84		1 476,84
64118	Autres indemnités.	33 198,68		33 198,68

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : II-4 -

Berser
Levrault

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64131	Rémunérations	298 407,35		298 407,35
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 054,03		5 054,03
64138	Primes et autres indemnités	59 503,34		59 503,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	129 421,88		129 421,88
6453	Cotisations aux caisses de retraite	62 348,64		62 348,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	14 650,10		14 650,10
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	5 581,76		5 581,76
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 137,50		2 137,50
6478	Autres charges sociales diverses	1 878,74		1 878,74
6488	Autres	16 604,00		16 604,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	792 944,88		792 944,88
65888	Autres	1,12		1,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,12		1,12
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00		500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	500,00		500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 329 414,37	103 210,75	1 226 203,62
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45 457,98		45 457,98
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 457,98		45 457,98
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	45 457,98		45 457,98
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 374 872,35	103 210,75	1 271 661,60



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

ETAT : II-4 -

Beser
Levrault

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 604,93		2 604,93
6479	Remboursements sur autres charges sociales	3 293,81		3 293,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	5 898,74		5 898,74
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	3 536,47		3 536,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 536,47		3 536,47
74718	Autres	153 503,75		153 503,75
7472	Régions	731 000,00		731 000,00
7473	Départements	123 000,00		123 000,00
74741	Communes membres du GFP	100 000,00		100 000,00
74751	GFP de rattachement	55 000,00		55 000,00
74778	Autres fonds européens	122 571,68	119 022,58	3 549,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 285 075,43	119 022,58	1 166 052,85
75888	Autres	7 621,63		7 621,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 621,63		7 621,63
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	2 072,51		2 072,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 072,51		2 072,51
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 304 204,78	119 022,58	1 185 182,20
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 304 204,78	119 022,58	1 185 182,20



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		82 206,71						82 206,71		82 206,71
1022	Sous Total compte 1022		82 206,71						82 206,71		82 206,71
102	Sous Total compte 102		82 206,71						82 206,71		82 206,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		651 155,78				53 999,98		705 155,76		705 155,76
106	Sous Total compte 106		651 155,78				53 999,98		705 155,76		705 155,76
10	Sous Total compte 10		733 362,49				53 999,98		787 362,47		787 362,47
110	Report à nouveau (solde créditeur)		326 967,78	82 675,54				82 675,54	326 967,78		244 292,24
11	Sous Total compte 11		326 967,78	82 675,54				82 675,54	326 967,78		244 292,24
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	28 675,56			28 675,56			28 675,56	28 675,56		0,00
12	Sous Total compte 12	28 675,56			28 675,56			28 675,56	28 675,56		0,00
1322	Régions		19 437,25						19 437,25		19 437,25
132	Sous Total compte 132		19 437,25						19 437,25		19 437,25
13	Sous Total compte 13		19 437,25						19 437,25		19 437,25
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	19 724,58						19 724,58		19 724,58	
193	Autres neutralisations et régularisation	30 768,35						30 768,35		30 768,35	
19	Sous Total compte 19	50 492,93						50 492,93		50 492,93	
	Total classe 1	79 168,49	1 079 767,52	82 675,54	28 675,56		53 999,98	161 844,03	1 162 443,06	50 492,93	1 051 091,96
2051	Concessions et droits similaires	35 920,83						35 920,83		35 920,83	
205	Sous Total compte 205	35 920,83						35 920,83		35 920,83	



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser Levraut

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20	Sous Total compte 20	35 920,83						35 920,83		35 920,83	
21611	Biens sous-jacents	234 298,77		21 179,96	10 589,98	11 526,35		267 005,08	10 589,98	256 415,10	
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	10 589,98		10 589,98	21 179,96	5 038,91		26 218,87	21 179,96	5 038,91	
2161	Sous Total compte 2161	244 888,75		31 769,94	31 769,94	16 565,26		293 223,95	31 769,94	261 454,01	
21621	Biens sous-jacents			464 301,60	232 300,80			464 301,60	232 300,80	232 000,80	
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	232 000,80		232 300,80	464 301,60	7 081,51		471 383,11	464 301,60	7 081,51	
2162	Sous Total compte 2162	232 000,80		696 602,40	696 602,40	7 081,51		935 684,71	696 602,40	239 082,31	
216	Sous Total compte 216	476 889,55		728 372,34	728 372,34	23 646,77		1 228 908,66	728 372,34	500 536,32	
21838	Autre matériel informatique	374 922,54				15 458,08		390 380,62		390 380,62	
2183	Sous Total compte 2183	374 922,54				15 458,08		390 380,62		390 380,62	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	244 879,79				24 636,56		269 516,35		269 516,35	
2184	Sous Total compte 2184	244 879,79				24 636,56		269 516,35		269 516,35	
2188	Autres	13 324,52						13 324,52		13 324,52	
218	Sous Total compte 218	633 126,85				40 094,64		673 221,49		673 221,49	
21	Sous Total compte 21	1 110 016,40		728 372,34	728 372,34	63 741,41		1 902 130,15	728 372,34	1 173 757,81	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		34 042,81				1 878,02		35 920,83		35 920,83
280	Sous Total compte 280		34 042,81				1 878,02		35 920,83		35 920,83
281838	Autre matériel informatique		187 239,88				27 110,24		214 350,12		214 350,12
28183	Sous Total compte 28183		187 239,88				27 110,24		214 350,12		214 350,12

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser
Levraut

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		155 616,77	43,73	43,73		16 351,02	43,73	172 011,52		171 967,79
28184	Sous Total compte 28184		155 616,77	43,73	43,73		16 351,02	43,73	172 011,52		171 967,79
28188	Autres		12 730,98				118,70		12 849,68		12 849,68
2818	Sous Total compte 2818		355 587,63	43,73	43,73		43 579,96	43,73	399 211,32		399 167,59
281	Sous Total compte 281		355 587,63	43,73	43,73		43 579,96	43,73	399 211,32		399 167,59
28	Sous Total compte 28		389 630,44	43,73	43,73		45 457,98	43,73	435 132,15		435 088,42
	Total classe 2	1 145 937,23	389 630,44	728 416,07	728 416,07	63 741,41	45 457,98	1 938 094,71	1 163 504,49	1 209 678,64	435 088,42
4011	Fournisseurs		14 256,46	396 176,85	382 521,74			396 176,85	396 778,20		601,35
401	Sous Total compte 401		14 256,46	396 176,85	382 521,74			396 176,85	396 778,20		601,35
4041	Fournisseurs d'immobilisations			63 741,41	63 741,41			63 741,41	63 741,41		0,00
404	Sous Total compte 404			63 741,41	63 741,41			63 741,41	63 741,41		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		101 855,80	101 855,80	135 565,03			101 855,80	237 420,83		135 565,03
40	Sous Total compte 40		116 112,26	561 774,06	581 828,18			561 774,06	697 940,44		136 166,38
411	Redevables	54,00		2 602,73	2 647,73			2 656,73	2 647,73	9,00	
4161	Créances douteuses			45,00	45,00			45,00	45,00		0,00
416	Sous Total compte 416			45,00	45,00			45,00	45,00		0,00
41	Sous Total compte 41	54,00		2 647,73	2 692,73			2 701,73	2 692,73	9,00	
421	Personnel - Rémunérations dues			424 939,79	424 939,79			424 939,79	424 939,79		0,00
42	Sous Total compte 42			424 939,79	424 939,79			424 939,79	424 939,79		0,00



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser Levraut

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			154 453,00	154 453,00			154 453,00	154 453,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			180 829,65	180 829,65			180 829,65	180 829,65		0,00
43	Sous Total compte 43			335 282,65	335 282,65			335 282,65	335 282,65		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			119 022,58	119 022,58			119 022,58	119 022,58		0,00
441	Sous Total compte 441			119 022,58	119 022,58			119 022,58	119 022,58		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			13 178,33	13 178,33			13 178,33	13 178,33		0,00
442	Sous Total compte 442			13 178,33	13 178,33			13 178,33	13 178,33		0,00
44311	Dépenses			160,00	160,00			160,00	160,00		0,00
44312	Recettes - Amiable			109 428,75	101 500,00			109 428,75	101 500,00	7 928,75	
4431	Sous Total compte 4431			109 588,75	101 660,00			109 588,75	101 660,00	7 928,75	
44322	Recettes - Amiable			715 000,00	715 000,00			715 000,00	715 000,00		0,00
44326	Recettes - Contentieux			215 000,00	215 000,00			215 000,00	215 000,00		0,00
4432	Sous Total compte 4432			930 000,00	930 000,00			930 000,00	930 000,00		0,00
44332	Recettes - Amiable			103 000,00	103 000,00			103 000,00	103 000,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433			103 000,00	103 000,00			103 000,00	103 000,00		0,00
44342	Recettes - Amiable			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00
44352	Recettes - Amiable			40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00		0,00
4435	Sous Total compte 4435			40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00		0,00



Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOD
Berser
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOD

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443			1 282 588,75	1 274 660,00			1 282 588,75	1 274 660,00	7 928,75	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			1 467,64	1 467,64			1 467,64	1 467,64		0,00
4487	Produits à recevoir	119 022,58		19 800,00	119 022,58			138 822,58	119 022,58	19 800,00	
448	Sous Total compte 448	119 022,58		19 800,00	119 022,58			138 822,58	119 022,58	19 800,00	
44	Sous Total compte 44	119 022,58		1 436 057,30	1 527 351,13			1 555 079,88	1 527 351,13	27 728,75	
46711	Autres comptes créditeurs			30 773,62	30 773,62			30 773,62	30 773,62		0,00
4671	Sous Total compte 4671			30 773,62	30 773,62			30 773,62	30 773,62		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	1 000,00		13 837,23	13 755,19			14 837,23	13 755,19	1 082,04	
4672	Sous Total compte 4672	1 000,00		13 837,23	13 755,19			14 837,23	13 755,19	1 082,04	
467	Sous Total compte 467	1 000,00		44 610,85	44 528,81			45 610,85	44 528,81	1 082,04	
4686	Charges à payer				102,70				102,70		102,70
468	Sous Total compte 468				102,70				102,70		102,70
46	Sous Total compte 46	1 000,00		44 610,85	44 631,51			45 610,85	44 631,51	979,34	
4711	Versements des régisseurs			961,10	961,10			961,10	961,10		0,00
4712	Virements réimputés			188,52	188,52			188,52	188,52		0,00
47134	Subventions			146 775,00	146 775,00			146 775,00	146 775,00		0,00
47138	Autres			161 436,82	161 436,82			161 436,82	161 436,82		0,00
4713	Sous Total compte 4713			308 211,82	308 211,82			308 211,82	308 211,82		0,00
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			1 250,53	1 250,53			1 250,53	1 250,53		0,00



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717			1 250,53	1 250,53			1 250,53	1 250,53		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			5 331,82	5 331,82			5 331,82	5 331,82		0,00
471	Sous Total compte 471			315 943,79	315 943,79			315 943,79	315 943,79		0,00
47218	Autres dépenses			3 341,33	3 341,33			3 341,33	3 341,33		0,00
4721	Sous Total compte 4721			3 341,33	3 341,33			3 341,33	3 341,33		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			459,68	459,68			459,68	459,68		0,00
472	Sous Total compte 472			3 801,01	3 801,01			3 801,01	3 801,01		0,00
47	Sous Total compte 47			319 744,80	319 744,80			319 744,80	319 744,80		0,00
	Total classe 4	120 076,58	116 112,26	3 125 057,18	3 236 470,79			3 245 133,76	3 352 583,05	28 819,79	136 269,08
515	Compte au Trésor	238 297,92		1 275 111,60	1 266 439,85			1 513 409,52	1 266 439,85	246 969,67	
5186	Intérêts courus à payer				500,00				500,00		500,00
518	Sous Total compte 518				500,00				500,00		500,00
51	Sous Total compte 51	238 297,92		1 275 111,60	1 266 939,85			1 513 409,52	1 266 939,85	246 469,67	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	2 000,00		3 319,86	4 840,83			5 319,86	4 840,83	479,03	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	30,00						30,00		30,00	
541	Sous Total compte 541	2 030,00		3 319,86	4 840,83			5 349,86	4 840,83	509,03	
54	Sous Total compte 54	2 030,00		3 319,86	4 840,83			5 349,86	4 840,83	509,03	
580	Opérations d'ordre budgétaires			45 457,98	45 457,98			45 457,98	45 457,98		0,00
58	Sous Total compte 58			45 457,98	45 457,98			45 457,98	45 457,98		0,00



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser Levraut

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	240 327,92		1 323 889,44	1 317 238,66			1 564 217,36	1 317 238,66	247 478,70	500,00
60611	Eau et assainissement					2 903,22	70,80	2 903,22	70,80	2 832,42	
60612	Énergie - Électricité					28 329,18	2 751,70	28 329,18	2 751,70	25 577,48	
6061	Sous Total compte 6061					31 232,40	2 822,50	31 232,40	2 822,50	28 409,90	
60622	Carburants					4 803,28	89,86	4 803,28	89,86	4 713,42	
6062	Sous Total compte 6062					4 803,28	89,86	4 803,28	89,86	4 713,42	
60632	Fournitures de petit équipement					4 624,16		4 624,16		4 624,16	
6063	Sous Total compte 6063					4 624,16		4 624,16		4 624,16	
6064	Fournitures administratives					9 421,65	4 973,40	9 421,65	4 973,40	4 448,25	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					919,51		919,51		919,51	
606	Sous Total compte 606					51 001,00	7 885,76	51 001,00	7 885,76	43 115,24	
60	Sous Total compte 60					51 001,00	7 885,76	51 001,00	7 885,76	43 115,24	
611	Contrats de prestations de services					269 483,26	80 747,52	269 483,26	80 747,52	188 735,74	
6132	Locations immobilières					7 386,03		7 386,03		7 386,03	
61358	Autres					25 516,44	519,08	25 516,44	519,08	24 997,36	
6135	Sous Total compte 6135					25 516,44	519,08	25 516,44	519,08	24 997,36	
613	Sous Total compte 613					32 902,47	519,08	32 902,47	519,08	32 383,39	
6156	Maintenance					39 938,79		39 938,79		39 938,79	
615	Sous Total compte 615					39 938,79		39 938,79		39 938,79	

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser Levraut

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres					5 831,00	1 022,93	5 831,00	1 022,93	4 808,07	
616	Sous Total compte 616					5 831,00	1 022,93	5 831,00	1 022,93	4 808,07	
6184	Versements à des organismes de formation					9 437,50	4 620,00	9 437,50	4 620,00	4 817,50	
6185	Frais de colloques et séminaires					14 486,38		14 486,38		14 486,38	
6188	Autres frais divers					500,00	500,00	500,00	500,00		0,00
618	Sous Total compte 618					24 423,88	5 120,00	24 423,88	5 120,00	19 303,88	
61	Sous Total compte 61					372 579,40	87 409,53	372 579,40	87 409,53	285 169,87	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					165,00		165,00		165,00	
6228	Divers					135,60		135,60		135,60	
622	Sous Total compte 622					300,60		300,60		300,60	
6231	Annonces et insertions					4 249,80		4 249,80		4 249,80	
6232	Fêtes et cérémonies					4 856,00	375,00	4 856,00	375,00	4 481,00	
6234	Réceptions					7 264,92		7 264,92		7 264,92	
6236	Catalogues et imprimés					12 179,28	506,87	12 179,28	506,87	11 672,41	
6238	Divers					3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00		0,00
623	Sous Total compte 623					32 150,00	4 481,87	32 150,00	4 481,87	27 668,13	
6251	Voyages, déplacements et missions					15 103,73		15 103,73		15 103,73	
625	Sous Total compte 625					15 103,73		15 103,73		15 103,73	
6261	Frais d'affranchissement					4 131,40	210,36	4 131,40	210,36	3 921,04	



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC

Berser
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunications					13 022,27	1 493,43	13 022,27	1 493,43	11 528,84	
626	Sous Total compte 626					17 153,67	1 703,79	17 153,67	1 703,79	15 449,88	
6281	Concours divers (cotisations...)					9 961,00		9 961,00		9 961,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux					26 542,43	1 579,80	26 542,43	1 579,80	24 962,63	
6288	Autres					11 176,54	150,00	11 176,54	150,00	11 026,54	
628	Sous Total compte 628					47 679,97	1 729,80	47 679,97	1 729,80	45 950,17	
62	Sous Total compte 62					112 387,97	7 915,46	112 387,97	7 915,46	104 472,51	
6331	Versement mobilité					4 999,40		4 999,40		4 999,40	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					494,36		494,36		494,36	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					6 450,91		6 450,91		6 450,91	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					1 494,95		1 494,95		1 494,95	
633	Sous Total compte 633					13 439,62		13 439,62		13 439,62	
63	Sous Total compte 63					13 439,62		13 439,62		13 439,62	
64111	Rémunération principale					144 507,11		144 507,11		144 507,11	
64112	Supplément familial de traitement et ind					4 735,29		4 735,29		4 735,29	
64113	NBI					1 476,84		1 476,84		1 476,84	
64118	Autres indemnités.					33 198,68		33 198,68		33 198,68	
6411	Sous Total compte 6411					183 917,92		183 917,92		183 917,92	
64131	Rémunérations					298 407,35		298 407,35		298 407,35	



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRD0C

Berser Levraut

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

35900 - EPCC CIRD0C

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64132	Supplément familial de traitement et ind					5 054,03		5 054,03		5 054,03	
64138	Primes et autres indemnités					59 503,34		59 503,34		59 503,34	
6413	Sous Total compte 6413					362 964,72		362 964,72		362 964,72	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						2 604,93		2 604,93		2 604,93
641	Sous Total compte 641					546 882,64	2 604,93	546 882,64	2 604,93	544 277,71	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					129 421,88		129 421,88		129 421,88	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					62 348,64		62 348,64		62 348,64	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					14 650,10		14 650,10		14 650,10	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					5 581,76		5 581,76		5 581,76	
645	Sous Total compte 645					212 002,38		212 002,38		212 002,38	
6475	Médecine du travail, pharmacie					2 137,50		2 137,50		2 137,50	
6478	Autres charges sociales diverses					1 878,74		1 878,74		1 878,74	
6479	Remboursements sur autres charges social						3 293,81		3 293,81		3 293,81
647	Sous Total compte 647					4 016,24	3 293,81	4 016,24	3 293,81	722,43	
6488	Autres					16 604,00		16 604,00		16 604,00	
648	Sous Total compte 648					16 604,00		16 604,00		16 604,00	
64	Sous Total compte 64					779 505,26	5 898,74	779 505,26	5 898,74	773 606,52	
65888	Autres					1,12		1,12		1,12	
6588	Sous Total compte 6588					1,12		1,12		1,12	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berger Levrault

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					1,12		1,12		1,12	
65	Sous Total compte 65					1,12		1,12		1,12	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépô					500,00		500,00		500,00	
661	Sous Total compte 661					500,00		500,00		500,00	
66	Sous Total compte 66					500,00		500,00		500,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					45 457,98		45 457,98		45 457,98	
681	Sous Total compte 681					45 457,98		45 457,98		45 457,98	
68	Sous Total compte 68					45 457,98		45 457,98		45 457,98	
	Total classe 6					1 374 872,35	109 109,49	1 374 872,35	109 109,49	1 271 661,60	5 898,74
7062	Redevances et droits des services à cara						3 536,47		3 536,47		3 536,47
706	Sous Total compte 706						3 536,47		3 536,47		3 536,47
70	Sous Total compte 70						3 536,47		3 536,47		3 536,47
74718	Autres						153 503,75		153 503,75		153 503,75
7471	Sous Total compte 7471						153 503,75		153 503,75		153 503,75
7472	Régions						731 000,00		731 000,00		731 000,00
7473	Départements						123 000,00		123 000,00		123 000,00
74741	Communes membres du GFP						100 000,00		100 000,00		100 000,00
7474	Sous Total compte 7474						100 000,00		100 000,00		100 000,00
74751	GFP de rattachement						55 000,00		55 000,00		55 000,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berser Levraut

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7475	Sous Total compte 7475						55 000,00		55 000,00		55 000,00
74778	Autres fonds européens					119 022,58	122 571,68	119 022,58	122 571,68		3 549,10
7477	Sous Total compte 7477					119 022,58	122 571,68	119 022,58	122 571,68		3 549,10
747	Sous Total compte 747					119 022,58	1 285 075,43	119 022,58	1 285 075,43		1 166 052,85
74	Sous Total compte 74					119 022,58	1 285 075,43	119 022,58	1 285 075,43		1 166 052,85
75888	Autres						7 621,63		7 621,63		7 621,63
7588	Sous Total compte 7588						7 621,63		7 621,63		7 621,63
758	Sous Total compte 758						7 621,63		7 621,63		7 621,63
75	Sous Total compte 75						7 621,63		7 621,63		7 621,63
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						2 072,51		2 072,51		2 072,51
77	Sous Total compte 77						2 072,51		2 072,51		2 072,51
	Total classe 7					119 022,58	1 298 306,04	119 022,58	1 298 306,04		1 179 283,46
	Total gÃ©nÃ©ral	1 585 510,22	1 585 510,22	5 260 038,23	5 310 801,08	1 557 636,34	1 506 873,49	8 403 184,79	8 403 184,79	2 808 131,66	2 808 131,66

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
Arrêtée à la date du 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

EPCC CIRDOC
Berser
Levrault

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé									
Nature des valeurs inactives		Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/02/2025 : EPCC CIRDOC

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-CA19D3-DE

Exercice 2024

35900 - EPCC CIRDOC

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PEREZ Jean-Paul (1013566559-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFiP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO..., le 06/02/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC CIRDOC pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

RICARD Patrick (1013525185-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

A BITERROIS, le 11/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°19
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 04

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D4-DE



Le 5 février 2025, à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 21 janvier 2025.

OBJET :	Affectation du résultat de l'exercice 2024
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude.

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la délibération n°6 du Conseil d'administration N°15 du 4 décembre 2023 portant approbation du Règlement budgétaire et financier M57 de l'établissement ;
VU la délibération n°7 du Conseil d'administration n°15 du 4 décembre 2023 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°2 du Conseil d'administration n°16 du 1er février 2024 portant vote du Budget primitif pour l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°4 du Conseil d'administration N°17 du 11 juin 2024 et relatif à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
VU la délibération n°5 du Conseil d'administration N°17 du 11 juin 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2024 ;
VU la délibération n°5 du Conseil d'administration N°18 du 11 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2024 ;
VU la délibération n°2 du Conseil d'administration N°19 du 5 février 2025 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2024 ;
VU la délibération n°3 du Conseil d'administration N°19 du 5 février 2025 portant approbation du compte de gestion, conforme au compte administratif, de l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif du budget primitif.

En vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2024 permet de déterminer :

- le résultat 2024 de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres réels et d'ordre émis, moins cumul des mandats réels et d'ordre émis) et du résultat reporté 2023 de la section de fonctionnement (chapitre 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement 2024, égal au solde constaté entre d'une part les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, majorées du déficit d'investissement reporté de 2023 (chapitre 001 en dépenses), et d'autre part les recettes d'investissement de l'exercice 2024, majorées de la part de l'excédent 2023 affecté en investissement (compte 1068)
- Le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en dépenses et en recettes. L'éventuel surplus peut, au choix du conseil d'administration, être affecté en tout ou partie en dotation complémentaire en réserve en section d'investissement (compte 1068) et / ou en section de fonctionnement (chapitre 002).

À la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Fonct. + Inv.
Dépenses :	1 271 661, 60 €	63 741, 41 €	1 335 403, 01 €
Recettes :	1 185 182, 20 €	99 457, 96 €	1 284 640, 16 €
Résultat de l'exercice 2024 :	(-) 86 479, 40 €	35 716, 55 €	(-) 50 762, 85 €
Report de l'exercice N-1 :	244 292.24 €	(-) 53 999.98 €	190 292.26 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	157 812, 84 €	(-) 18 283, 43 €	→ 139 529, 41 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver l'affectation des résultats tirés du compte administratif 2024 selon la répartition suivante :
- Crédit au compte 002 (RF) : 139 529, 41 €
 - Débit au compte 001 (DI) : 18 283, 43 €
 - Crédit au compte 1068 (RI) : 18 283, 43 €

A Béziers, le 5 février 2024
Monsieur Benjamin ASSIÉ
Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°19
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 05

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D5-DE



Le 5 février 2025, à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 21 janvier 2025.

OBJET :	Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2025
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5ème Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude.

Exprimés	69 /75	POUR :	62
Abstention	7	Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
VU l'avis favorable du Comptable public en date du 04/09/2023 ;
VU la délibération n°3 du Conseil d'administration n°14 en date du 25 septembre 2023 portant approbation du passage à compter de l'exercice 2024 vers l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération n°6 du Conseil d'administration n°15 en date du 4 décembre 2023 portant approbation du Règlement budgétaire et financier M57 ;
VU la délibération n°2 du Conseil d'administration N°18 du 11 décembre 2024 présentant le rapport d'orientation budgétaire et portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 ;
VU la délibération n°4 du Conseil d'administration N°19 du 5 février 2025 portant affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2024, le budget primitif 2024 de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les rapport détaillés, ci-annexés ;

CONSIDÉRANT la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

CONSIDÉRANT la maquette budgétaire, ci-annexée ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont décidé :

- ☐ **D'APPROUVER** le Budget primitif pour l'exercice 2025 tel que détaillé, et section de fonctionnement et d'investissement, selon la nomenclature M57, budget voté par nature ;
- ☐ **DE DIRE** que les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'appel des contributions statutaires pour l'exercice 2025 ne valent que pour ce seul exercice ; et sans incidence sur le programme d'actions de l'année en raison de l'affectation du résultat de clôture cumulé ;
- ☐ **D'AFFIRMER** leur volonté d'assurer dans la durée, par leurs contributions obligatoires, le bon fonctionnement de l'établissement.



A Béziers, le 5 février 2024
Monsieur Benjamin ASSIÉ
Président du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Exprimés	69 /75	POUR :	62
Abstention	7	Contre	/

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION n.5 :

Vote du BP pour l'exercice 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe à l'appui des administrés pour le vote de chaque document budgétaire.

A titre d'information, le budget primitif 2024 s'établit comme suit :

Section	Dépenses		Recettes		
	BP 2024	BP 2023	BP 2024	BP 2023	
Fonctionnement	1 172 285, 77	1 427 931, 39	1 172 285, 77	1 427 931, 39	- 18%
Investissement	75 262,46	119 857, 96	75 262,46	119 857, 96	- 37%
TOTAL	1 247 548, 23 €	1 547 789, 35	1 247 548, 23 €	1 547 789, 35	- 19.4 %

RECETTES :

→ FONCTIONNEMENT

- **Contributions statutaires à l'Etablissement** : conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil d'administration n°18 du 11 décembre 2024 :

Au regard du contexte général d'incertitudes budgétaires dans lequel les collectivités territoriales et les organisations publiques locales évoluent, le CIRDOC - Institut occitan de cultura prend acte des difficultés pouvant intervenir pour le versement des contributions statutaires en 2025.

Ces contributions constituent des dépenses obligatoires, et ne peuvent être revues à la baisse sans une réforme statutaire qui ne pourrait être effective que pour 2026, et que les membres ne souhaitent pas engager.

Pour autant, considérant le caractère exceptionnel de la situation, mais aussi l'existence d'un excédent cumulé de fonctionnement sur les exercices précédents, en raison de vacances de postes notamment, le CIRDOC - Institut occitan de Cultura ouvre la possibilité d'une baisse d'appel des contributions statutaires de l'ordre de 10% pour les membres de l'EPCC.

Cette mesure vaut pour le seul exercice 2025. Elle ne doit pas impacter le programme d'action de l'année, l'équilibre budgétaire étant assuré par l'affectation du résultat de clôture cumulé de 139 529, 41 €.

Les membres affirment leur volonté d'assurer dans la durée, par leurs contributions obligatoires, le bon fonctionnement de l'établissement.

Inscriptions budgétaires dans le cadre du vote du BP 2025 :

Sur la base d'un versement des contributions statutaires à l'E.P.C.C. à hauteur de 971 500 € ; répartis de la manière suivante :

	Appel de contribution 2025	Envoyé en préfecture le 19/02/2025 Reçu en préfecture le 19/02/2025 Publié le ID : 034-200088441-20250205-CA19D5-DE
Région Occitanie	450 000 €	
Région Nouvelle-Aquitaine	193 500 €	215 000
Ville de Béziers	90 000 €	100 000
Etat	100 000 €	100 000
Département de l'Hérault	45 000 €	50 000
Département des Pyrénées-Atlantiques	33 000 €	33 000
Département de l'Aude	20 000 €	20 000
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	20 000 €	20 000
Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	20 000 €	20 000
TOTAL	971 500 €	1 058 000 €

→ Soit une baisse des contributions statutaires d'un montant global de 86 500 €

[NB : 10% de baisse sur les contributions statutaires = 105 800€]

Autres recettes de fonctionnement :

Subventions de fonctionnement versées dans le cadre du projet Ciutat :

- CDA Pau Béarn Pyrénées : 15 000 €
- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : 30 000 €

Autres subventions :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 7 000 € - Création d'une exposition dans le cadre du Centenaire Delpastre
- POCTEFA : 23 256, 36€ - Reliquat programme POCTEFA

Autres recettes :

- Adhésion à l'offre Collectivités, personne publique, entreprise et association : 1 000 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 139 529, 41 €

Art.	Intitulé	Proposition d'ouverture de crédits
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Résultat de fonctionnement reporté	139 529.41
6419	Remboursement rémunérations	0
6479	Remboursement charges sociales	0
7062	Adhésions offre pro. EPCC	1 000
74718	Participations Etat	100 000
7472	Participations Régions	650 500
7473	Participations Départements	113 000

74741	Participation Commune	90 000	Envoyé en préfecture le 19/02/2025 Reçu en préfecture le 19/02/2025 Publié le ID : 034-200088441-20250205-CA19D5-DE
74751	Participations Groupements coll.	55 000	
74778	Fonds européens	23 256.36	
TOTAL RECETTES (Fonct)		1 172 285.77 €	

→ INVESTISSEMENT

L'Établissement ne dispose pas de Recettes d'investissement directes, lesquelles sont constituées par les opérations d'ordres entre section : Amortissements & Virement entre sections.

Pour l'exercice 2025, les opérations d'ordres (amortissement) représentent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de : 56 979, 03 €.

Ces opérations viennent à elles seules couvrir le déficit cumulé d'investissement (18 283, 43€) ainsi que le besoin en financement de la section d'investissement pour l'exercice 2025. Pour l'exercice 2025, il n'est donc pas nécessaire à l'ouverture de l'exercice de provisionner un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il faut noter que dans le cadre du passage de la M14 vers la M57, les opérations d'acquisitions (collections pour les équipements de lecture publiques ; oeuvres et objets d'arts ; biens historiques et culturels, dit fonds anciens) doivent désormais être amortis. Le choix est donc fait, à compter de l'exercice 2025, de procéder aux acquisitions pour les collections contemporaines en section de fonctionnement (Art.6065), afin de ne pas générer des recettes d'ordres supérieures aux besoins en dépenses réelles d'investissement.

Art.	Intitulé	Proposition d'ouverture de crédits
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
28181	Amortissement Fonds anciens, oeuvres et objets d'art ¹	12 120.42
281838	Matériel informatique	29 721.86
281848	Matériels de bureau et mobiliers	15 018.05
28188	Autres immo. corporelles	118.7
1068	Excédent de Fonct. capitalisé	18 283.43
TOTAL RECETTES (Inv.)		75 262.46 €

DÉPENSES :

→ FONCTIONNEMENT

La **masse salariale**, représente au 1er janvier 2025 **68 %** des dépenses de fonctionnement de l'Établissement ;

Il y a lieu de considérer une stabilité relative entre l'exercice 2024 et 2025, en effet :

- si l'ouverture de l'exercice 2024 affichait un % équivalent (71%), le BP 2024 voté incluait à l'ouverture de l'exercice 4 mois de vacation

¹ Dépenses amortissables dans le cadre du passage à la M57

- cette donnée doit être analysée au regard du provisionnement directrice - vacant au 1er janvier 2025 - à raison de 8 mois consécutifs d'une nouvelle procédure de recrutement (et non pas 1 ETP sur 10) ;
- un agent bénéficiant du versement d'une allocation d'invalidité temporaire faisant suite à une disponibilité d'office pour raison de santé et dont les fonctions sont remplacées par un agent contractuel
- l'emploi non pourvu de responsable services et applications numériques, dont la suppression du tableau des effectifs est à envisager (situation identique en 2024).
- Malgré un effort de maîtrise des coûts de fonctionnement de l'Établissement, la situation de tension budgétaire - due au contexte inflationniste - est avérée et représente une menace sur le devenir de l'établissement et la mise en œuvre de sa mission de service public.
- Créé en 2019 pour mener à bien les missions statutaires suivantes² :

Le Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura est l'organisme public à vocation nationale et internationale chargé de la sauvegarde, de la connaissance et de la promotion de la culture occitane.

Il a notamment pour mission :

- *de rassembler, produire, diffuser les ressources et les savoirs du domaine occitan dans une visée encyclopédique, de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion au plan national et international ;*
- *d'oeuvrer à la conservation du patrimoine artistique, scientifique et documentaire en langue occitane, en particulier en gérant et développant une collection publique de référence nationale et internationale dans son domaine par achat, réception de dons, legs et dépôt dans le cadre d'une politique d'acquisition définie dans son projet d'établissement ;*
- *de contribuer au débat d'idée, au partage des connaissances, au dialogue interculturel et à l'accès de tous aux savoirs et à la création artistique par des actions de programmation événementielle et une offre de services et de pratiques culturelles dans et hors de ses locaux ;*
- *de participer au développement et à la promotion du territoire par des actions culturelles, touristiques, d'innovation et de développement de la recherche ;*
- *d'oeuvrer à la préservation et à la transmission du patrimoine littéraire, artistique, et du patrimoine ethnologique et immatériel de l'espace occitan ;*
- *de contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles occitanes dans une visée de promotion du dialogue interculturel et de développement de la coopération internationale en matière de culture.*

Le Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura est également destiné à animer la coopération entre les collectivités territoriales, leurs groupements et l'État qui exercent une compétence partagée en matière culturelle et en matière de promotion des langues de France. Il

est en particulier un des outils de la coopération interrégionale, ancienne et structurée entre plusieurs régions de l'espace occitan en France et en Europe.

Les collections, services et moyens de l'établissement sont déployés sur différents sites et pôles de compétences, en gestion directe ou dans le cadre d'une politique de coopération avec des organismes associés.

Les objectifs en matière de politique publique (orientations générales de la politique de l'établissement) et les programmes d'actions pluriannuels sont définis dans le cadre du projet culturel et scientifique de l'établissement approuvé par le conseil d'administration.

Le tableau des effectifs prévoit alors un organigramme composé de 20 ETP pour mener à bien les missions de l'Établissement selon les axes définis dans son Projet scientifique et culturel³ :

² Article 3 - Missions - des [Statuts de l'E.P.C.C.](#)

³ cf Délibération 5 du Conseil d'administration n°1 du 21/03/2019

AXE 1 : Développer l'accès de tous les publics à l'information, aux œuvres et à la culture occitanes

- Prog.1-1 : *Servicis de referènci*a** - Services publics d'information et de documentation de référence sur le domaine occitan
- Prog.1-2 : *Mediatèca Occitana*** - Equipements, ressources et actions pour la découverte, l'étude et la pratique de la langue et de la culture occitanes
- Prog.1-3 : *Aisinas*** - Développement et administration d'outils et chantiers collectifs pour la gestion des données et de l'information du domaine occitan

AXE 2 : Contribuer à la préservation de la diversité des expressions culturelles dans le monde du XXIe siècle, promouvoir le dialogue interculturel, le vivre-ensemble, la construction de valeurs partagées au sein de la société

- Prog.2-1 : *Educacion artistica e culturala*** - Outils et services pour le développement des pratiques culturelles occitanes des jeunes publics dans le cadre scolaire et le cadre du loisir ; accompagnement et services des professionnels éducatifs pour le développement d'action d'éducation artistique et culturelle
- Prog.2-2 : *Cultura creativa*** - Actions et outils de promotion de la création et des créateurs ; accompagnement scientifique, documentaire et technique de projets de création
- Prog.2-3 : *Cooperacion territoriala - Accès a la cultura occitana*** - Soutien et développement des lieux et modalités d'accès à la culture occitane

AXE 3 : Œuvrer au développement de la culture occitane, notamment son rayonnement international, favoriser la mobilité des acteurs professionnels, des œuvres et des savoirs

- Prog.3-1 : *Actors e servicis pros*** - Offre et outils de formation et d'aide aux actions en direction des professionnels et acteurs culturels
- Prog.3-2 : *Internacionalizacion*** - Promotion et rayonnement de la culture occitane à l'international, soutien à la mobilité des acteurs, promotion de la coopération internationale dans une visée interculturelle
- Prog.3-3 : *Innovacion*** - Coproduction et soutien technologiques pour les acteurs de la culture occitane

AXE 4 : Permettre l'appropriation du patrimoine culturel occitan par tous, comme bien commun facteur d'intégration, de lien social, de développement économique et d'innovation sur les territoires concernés

- Prog.4-1 : *Campus / Sabers*** - Produire-diffuser les connaissances sur le patrimoine occitan
- Prog.4-2 : *Patrimòni en òbra*** - Rassembler, conserver et valoriser une collection publique de référence internationale pour le domaine occitan des origines à nos jours
- Prog.4-3 : *Expertisa*** - Conseil et ingénierie de projet pour la valorisation patrimoniale

Lors de sa création, l’Etablissement comptait 17 agents. Cependant, les 3 postes supplémentaires prévus à son organigramme n’ont jamais pu être pourvus en raison de contraintes budgétaires. Ces emplois ont finalement été attribués à des contrats à durée déterminée, rendus possibles grâce à la capacité de l’Etablissement à obtenir des financements externes, mais ces contrats restent toutefois limités dans leurs domaines d’intervention.

Pour maîtriser sa trajectoire budgétaire tout en préservant les ressources nécessaires à l’accomplissement de ses missions, l’établissement doit continuer à redéfinir ses priorités et ses modes de fonctionnement, en concertation avec les collectivités contributrices et ses partenaires publics.

ART.	INTITULÉ	Proposition d’ouverture de crédits - BP 2025	Réalisés au cours de l’exercice 2024
------	----------	--	--------------------------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général		322 012 .52 €	
60611	Eau et assainissement	3 434 .30	2 832.42
60612	Energie - Electricité	29 046 .00 ⁴	25 577.48
60622	Carburants	5 000 .00	4 713.42
60632	Fournitures petits équipements	5 000 .00	4 624.16
6064	Fournitures adm. et conservation	5 000 .00	4 448.25
6065	Livres (collections contemporaines) ⁵	14 000 .00	919.51
611	Contrats - prestations de services	57 993 .52	188 735.74 ⁶
6132	Locations immobilières	7 536 .59	7 386.03
61358	Locations mobilières	23 722 .15	24 997.36
6156	Maintenance	44 545 .03	39 938.79
6168	Assurances	6 687 .13	4 808.07
6184	Formations des agents ⁷	5 500 .00	4 817.50
6185	Frais de colloques et séminaires ⁸	14 000 .00	14 486.38
6188	Autres frais divers	50 .00	0
6225	Indemnités régisseurs	220 .00	165.00
6228	Divers	0	135.60
6231	Annonces et insertions	850 .00	4 249.80 ⁹
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00	4 481.00
6234	Réceptions	8 000.00	7 264.92
6236	Catalogue et imprimés	14 000.00	11 672.41
6251	Déplacements, missions (agents)	15 000.00	15 103.73
6261	Frais d'affranchissements	4 000.00	3 921.04
6262	Frais de télécommunication	11 229 .55 ¹⁰	11 528.84
6281	Cotisations organismes pro.	10 239 .00	9 961.00

⁴ Évolution des tarifs Enercoop au 25 février 2025 : cette évolution est due à 3 facteurs :

1/ Une augmentation de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, ou Accise sur l'énergie, partie la plus importante de l'évolution tarifaire : 5,30 %. Cette augmentation s'appliquera dès le 1er février.

2/ Une évolution du Tarif Enedis d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (le TURPE) : 2,05 %.

3/ Une évolution de la part Enercoop : -5,22 %.

=> Soit une hausse moyenne de 2,10 % par rapport aux tarifs 2024.

⁵ Acquisitions collections contemporaines comptabilisées en fonctionnement à compter de l'exercice 2025

⁶ dont transition numérique vers Gallica Marque Blanche (45K€) & inclus prestations financées par subventions

⁷ Autres que contribution obligatoire CNFPT

⁸ Défraiements des intervenants

⁹ Publicité de l'appel à candidature pour le poste de Directeur/trice

¹⁰ Évolution des tarifs Bouygues télécom dès le 3 avril 2025 : augmentation de 3,15 %* sur le prix brut

6283	Frais de nettoyage des locaux	22 759 .25	
6288	Autres services extérieurs (dont traducteurs et cession de droits)	10 200.00	
Charges de personnels [68%] <i>Poste de direction provisionné à hauteur de 8 mois ETP</i>		791 294 .22 €	792 944.88 €¹¹
6331	Versement mobilité	4 911 .88	4 999.40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	492 .88	494.36
6336	Cotisations CDG et CNFPT	8 857.78	6 450.91
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 490 .74	1 494.95
64111	Rémunération principale titulaires (5 agents ¹²)	145 594 .80	144 507.11
64112	SFT, indemnité de résidence	2 266 .24	4 735,29
64113	NBI	1 476 .84	1 476.84
64118	Autres indemnités	35 162 .80	33 198. 68
64131	Rémunérations non-titulaires (contractuels - 11 agents ¹³)	349 795 .28	362 964.72 ¹⁴
64131	<i>Stagiaires de l'enseignement</i>	4 993 .80	0
6451	Cotisations à l'URSSAF	128 715 .28	129 421.88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 317 .24	62 348.64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 166 .72	14 650.10
6456	Versement au F.N.C supplément familial	1 500 .00	0
6458	Cotisations aux organismes sociaux	6 080 .92	5 581.76
6475	Médecine du travail	1 831 .02	2 137.50
6478	Autres charges sociales ¹⁵	20 640 .00	1 878.74
6488	Autres	0	16 604
023	Virement à la section d'Invest.	0 .00	[20 400.00 €]
6811	Dotations aux amortissements	56 979 .03	45 457.98
65888	Autres	0	1.12
6615	Intérêts ligne trésorerie	2 000 .00	500.00
TOTAL DÉPENSES (Fonct)		1 172 285 .77 €	1 271 661 .60 €

¹¹ dont 4 mois de vacance du poste de Direction

¹² dont un agent en disponibilité d'office pour raison de santé (Arrêt de travail depuis le 25/09/2023)

¹³ dont un contrat de remplacement et un agent sur emploi non permanent

¹⁴ Répartis sur les articles : 64131 - Rémunérations ; 64132 - SFT, indemnité de résidence ; 64138 - Primes et autres indemnités

¹⁵ protection sociale ; chèques déjeuners

Après des efforts importants réalisés depuis la création de l'E.P.C.C. en 2019, autour d'acquisitions mobilières et d'équipement rendus nécessaires par :

- le changement de locaux du site de Pau et l'aménagement de nouveaux bureaux
- l'ouverture de l'Espace lectures des cobertas avec l'aménagement de cet équipement de Lecture publique et la constitution d'un fonds de référence ;
- le renouvellement d'une partie des équipements du site de Béziers : notamment le réaménagement des réserves de conservation au regard de l'accroissement permanent des collections ;

Il y a désormais une volonté marquée de redonner une place plus importante aux acquisitions patrimoniales et à l'enrichissement des collections ; dont l'année 2025 marque les 50 ans de la constitution d'une collection d'excellence pour laquelle le renouvellement de l'attribution du label CollEx-Persée est en cours.

ART.	INTITULÉ	Proposition d'ouverture de crédits - BP 2025	Réalisés au cours de l'exercice 2024
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution section Inv.	18 283.43	[53 999.98 €]
21611	Bien sous-jacents	0 ¹⁶	11 526.35
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	0	5 038.91
21622	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées ¹⁷	20 195.60	7 081.51
21838	Matériel informatique	16 883.43	15 458.08
21848	Matériels de bureau et mobiliers	19 900	24 636.56
TOTAL DÉPENSES (Inv.)		75 262.46 €	63 741 .41 €

- Pour l'exercice 2025, fort de l'effort en investissement au cours des exercices budgétaires précédents, les dotations aux amortissements (*dépense de fonctionnement - recette d'investissement*) viennent à elles seules couvrir le besoin en financement de la section d'investissement.
- L'affectation du résultat de l'exercice 2024 en couverture du déficit d'investissement cumulé conduit l'établissement à des recettes d'investissement à la hausse et permet d'accroître sa capacité d'investissement pour l'exercice.

¹⁶ Acquisitions collections contemporaines comptabilisées en fonctionnement à compter de l'exercice 2025

¹⁷ Fonds anciens ; oeuvres et objets d'art

État du personnel au 1er janvier 2025 :

Direccion e servicis generals

VACANT - Directeur général¹⁸

Jean-Jacques CASTÉRET - Directeur adjoint, délégué
Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine

Christine MORETTI - Responsable de gestion
administrative et financière, subventions et dossiers
européens

Inès CLÉMENT - Directrice administrative et financière

Lola LOPEZ - Accueil des publics, responsable du prêt
d'expositions, salles et matériels
Arrêt maladie de l'agent titulaire depuis le 25/09/2023
Remplacement assuré depuis le 01/12/2023

Pòl patrimòni e saber

Françoise BANCAREL - Responsable
du département documentation
contemporaine et services de
documentation à distance

Florian BART - Responsable du
département patrimoine écrit

Maëlys MULLER - Responsable du
département filmothèque,
iconothèque et arts visuels

Lucie MUNSCH - Responsable du
département archives orales et
documentation ethnographique

Jordan SAÏSSET - Responsable du
département musique, patrimoine
sonore et création actuelle

Pòl innovacion e aisinats de difusion

Sophie GARCIA - Responsable
information et documentation
numériques

NON POURVU - Responsable des
services et applications numériques
poste non budgété dans le BP 2025

Pòl publics e cooperacion

Rémy BERDOU - Responsable des
partenariats pour l'Ethnopôle et de
l'action territoriale
Gascogne-Pyrénées

Sandra JUAN - Responsable
coopération et services aux
professionnels

Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL -
Responsable éducation artistique et
culturelle – médiation numérique

Jeanne-Marie VAZELLE -
Responsable productions et
coopération éducatives – actions
jeune public

Marie TOULOUSE - Chargé.e
d'accueil et de médiation au sein
du Centre de ressources de la
Ciutat
*poste non permanent - financé sur
subvention du CD 64*

¹⁸ Inscrit à hauteur de 8 mois ETP dans la maquette budgétaire du BP 2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOOCOOPNS : CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	40
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	41
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	42
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	43

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF



A

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	CZ

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	56 979,03	75 262,46
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 18 283,43	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		75 262,46	75 262,46
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 172 285,77	1 032 756,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 139 529,41
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 172 285,77	1 172 285,77
TOTAL DU BUDGET (4)		1 247 548,23	1 247 548,23

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-D5-20250205-BF


B1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AP VOTEES	

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF


BZ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AE VOTEES	

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	45 457,98	0,00	56 979,03	56 979,03	56 979,03
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 457,98	0,00	56 979,03	56 979,03	56 979,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		45 457,98	0,00	56 979,03	56 979,03	56 979,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	45 457,98	0,00	56 979,03	56 979,03	56 979,03
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 283,43
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	75 262,46
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	18 283,43	18 283,43	18 283,43
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	18 283,43	18 283,43	18 283,43
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	18 283,43	18 283,43	18 283,43

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03

TOTAL	45 457,98	0,00	75 262,46	75 262,46	75 262,46
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	75 262,46
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

56 979,03

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou d'un service public personnalisé.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	263 837,64	0,00	322 012,52	322 012,52	322 012,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	794 136,00	0,00	791 294,22	791 294,22	791 294,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 057 979,52	0,00	1 113 306,74	1 113 306,74	1 113 306,74
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 059 979,52	0,00	1 115 306,74	1 115 306,74	1 115 306,74

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03

TOTAL	1 105 437,50	0,00	1 172 285,77	1 172 285,77	1 172 285,77
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 172 285,77
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 103 000,00	0,00	1 031 756,36	1 031 756,36	1 031 756,36
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 382,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	139 529,41
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 172 285,77
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	56 979,03	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	56 979,03	0,00	56 979,03
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		56 979,03	0,00	56 979,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 283,43
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	75 262,46
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	322 012,52		322 012,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	791 294,22		791 294,22
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	56 979,03	56 979,03
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 115 306,74	56 979,03	1 172 285,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 172 285,77
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – RECETTES****DZ****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		56 979,03	56 979,03
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	56 979,03	56 979,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	18 283,43
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	75 262,46
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 031 756,36		1 031 756,36
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 032 756,36	0,00	1 032 756,36



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			139 529,41
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 172 285,77

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
TOTAL		45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

18 283,43

CIRDOC-Institut occitan cultura - EPCC CIRDOC - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

034-200088441-20250205-D5-20250205-BF

Berger
Levrault

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								75 262,46

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

		RECETTES				
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		45 457,98	0,00	56 979,03	56 979,03	56 979,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	18 283,43
--------------------------------	-----------

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
21611	Biens sous-jacents	13 857,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	8 000,00	0,00		20 195,60	20 195,60	0,00	20 195,60	20 195,60
21838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		16 883,43	16 883,43	0,00	16 883,43	16 883,43
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	12 000,00	0,00		19 900,00	19 900,00	0,00	19 900,00	19 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 457,98	0,00	0,00	56 979,03	56 979,03	0,00	56 979,03	56 979,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le 03-10-2020 à 10:05
ID : 034-200088441-20250205-D5 20250205-BF

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le


ID : 034-200088441-20250205-D5-20250205-BF

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET Test encodage**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

AZ-S

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		45 457,98	0,00	56 979,03	56 979,03	56 979,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 878,02		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		12 120,42	12 120,42	12 120,42
281838	Autre matériel informatique	27 110,24		29 721,86	29 721,86	29 721,86
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 351,02		15 018,05	15 018,05	15 018,05
28188	Autres immo. corporelles	118,70		118,70	118,70	118,70
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		45 457,98		56 979,03	56 979,03	56 979,03

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le



ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le


ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF


B

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 105 437,50	0,00	0,00	1 172 285,77	1 172 285,77	0,00	1 172 285,77	1 172 285,77
011	Charges à caractère général (3)	263 837,64	0,00	0,00	322 012,52	322 012,52	0,00	322 012,52	322 012,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	794 136,00	0,00		791 294,22	791 294,22		791 294,22	791 294,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 057 979,52	0,00	0,00	1 113 306,74	1 113 306,74	0,00	1 113 306,74	1 113 306,74
66	Charges financières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 059 979,52	0,00	0,00	1 115 306,74	1 115 306,74	0,00	1 115 306,74	1 115 306,74
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	45 457,98			56 979,03	56 979,03		56 979,03	56 979,03
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		45 457,98			56 979,03	56 979,03		56 979,03	56 979,03
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 172 285,77

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
013	Atténuations de charges (2)	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 103 000,00	0,00	1 031 756,36	1 031 756,36	1 031 756,36
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 382,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						139 529,41
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 172 285,77

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

51

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 105 437,50	0,00	0,00	1 172 285,77	1 172 285,77	0,00	1 172 285,77	1 172 285,77
011	Charges à caractère général (4)	263 837,64	0,00	0,00	322 012,52	322 012,52	0,00	322 012,52	322 012,52
60611	Eau et assainissement	2 531,32	0,00		3 434,30	3 434,30	0,00	3 434,30	3 434,30
60612	Energie - Electricité	37 046,00	0,00		29 046,00	29 046,00	0,00	29 046,00	29 046,00
60622	Carburants	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
611	Contrats de prestations de services	27 621,24	0,00		57 993,52	57 993,52	0,00	57 993,52	57 993,52
6132	Locations immobilières	7 485,55	0,00		7 536,59	7 536,59	0,00	7 536,59	7 536,59
61358	Autres	27 769,06	0,00		23 722,15	23 722,15	0,00	23 722,15	23 722,15
6156	Maintenance	31 506,84	0,00		44 545,03	44 545,03	0,00	44 545,03	44 545,03
6168	Autres primes d'assurance	5 313,16	0,00		6 687,13	6 687,13	0,00	6 687,13	6 687,13
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	10 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6188	Autres frais divers	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	0,00		220,00	220,00	0,00	220,00	220,00
6228	Divers	288,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	478,80	0,00		850,00	850,00	0,00	850,00	850,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6234	Réceptions	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 899,90	0,00		11 229,55	11 229,55	0,00	11 229,55	11 229,55
6281	Concours divers (cotisations)	10 239,00	0,00		10 239,00	10 239,00	0,00	10 239,00	10 239,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 888,77	0,00		22 759,25	22 759,25	0,00	22 759,25	22 759,25
6288	Autres services extérieurs	8 500,00	0,00		10 200,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	794 136,00	0,00		791 294,22	791 294,22		791 294,22	791 294,22
6331	Versement mobilité	4 990,38	0,00		4 911,88	4 911,88		4 911,88	4 911,88
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	493,83	0,00		492,88	492,88		492,88	492,88
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 785,28	0,00		8 857,78	8 857,78		8 857,78	8 857,78
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 490,00	0,00		1 490,74	1 490,74		1 490,74	1 490,74
64111	Rémunération principale titulaires	167 524,92	0,00		145 594,80	145 594,80		145 594,80	145 594,80
64112	SFT, indemnité de résidence	6 039,02	0,00		2 266,24	2 266,24		2 266,24	2 266,24
64113	NBI	1 476,84	0,00		1 476,84	1 476,84		1 476,84	1 476,84
64118	Autres indemnités	37 963,69	0,00		35 162,80	35 162,80		35 162,80	35 162,80
64131	Rémunérations	327 664,42	0,00		354 789,08	354 789,08		354 789,08	354 789,08
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	125 382,92	0,00		128 715,28	128 715,28		128 715,28	128 715,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 874,66	0,00		63 317,24	63 317,24		63 317,24	63 317,24
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 270,40	0,00		14 166,72	14 166,72		14 166,72	14 166,72
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 258,64	0,00		6 080,92	6 080,92		6 080,92	6 080,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 965,00	0,00		1 831,02	1 831,02		1 831,02	1 831,02
6478	Autres charges sociales diverses	2 640,00	0,00		20 640,00	20 640,00		20 640,00	20 640,00
6488	Autres	18 816,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 057 979,52	0,00	0,00	1 113 306,74	1 113 306,74	0,00	1 113 306,74	1 113 306,74
66	Charges financières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

Pour

TC

Berser
Levrault

ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 059 979,52	0,00	0,00	1 115 306,74	1 115 306,74	0,00	1 115 306,74	1 115 306,74
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	45 457,98			56 979,03	56 979,03		56 979,03	56 979,03
6811	Dot. amort. immos incorporelles	45 457,98			56 979,03	56 979,03		56 979,03	56 979,03
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		45 457,98			56 979,03	56 979,03		56 979,03	56 979,03

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
013	Atténuations de charges (3)	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 103 000,00	0,00	1 031 756,36	1 031 756,36	1 031 756,36
74718	Autres participations Etat	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7472	Participation régions	715 000,00	0,00	650 500,00	650 500,00	650 500,00
7473	Participation départements	133 000,00	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	100 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	23 256,36	23 256,36	23 256,36
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 382,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	1 382,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 105 437,50	0,00	1 032 756,36	1 032 756,36	1 032 756,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 034-200088441-20250205-D5_20250205-BF



Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-18 283,43	-18 283,43
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-18 283,43	-18 283,43

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	18 283,43	18 283,43
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-18 283,43	-18 283,43
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	56 979,03	56 979,03
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	56 979,03	56 979,03

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		56 979,03	III 56 979,03
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		56 979,03	56 979,03
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	12 120,42	12 120,42
281838	Autre matériel informatique	29 721,86	29 721,86
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 018,05	15 018,05
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 69

VOTES :

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 21/01/2025

Présenté par Le Président (1),

A Béziers, le 05/02/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'Administration(2), réunie en session ordinaire

A Béziers, le 05/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'Administration (2),(3).

Le Président du CA - M. Benjamin ASSIÉ

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/02/2025, et de la publication le

A Béziers, le 05/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°19
RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 06

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 034-200088441-20250205-CA19D6-DE

Le 5 février 2025, à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du 21 janvier 2025.

OBJET :	Renouvellement des personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration
RAPPORTEUR :	Le Président du Conseil d'administration, Benjamin ASSIÉ

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 13 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1^{er} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Florence BRUTUS - 5^{ème} Vice-Président, Tourisme durable, Thermalisme, Loisirs et SRADDET / région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1^{er} vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit, archives et actions culturelles inter-pôles / DRAC Occitanie ; **Alberte FREY** - 3^{ème} adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale, département de l'Hérault ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [5]

Nadia BAKIRI - conseillère régionale, région Occitanie ; **Alain BIOLA** - 9^{ème} vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / DGLFLF ; **Thierry MATHIEU** - conseiller régional, région Occitanie.

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière (EPCC) ;

Site de Pau : **Jean-Jacques CASTÉRET** – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle (EPCC) ; **Laurent MEISSEL** - Directeur adjoint de la culture, CDA Pau Béarn Pyrénées ;

* *Visioconférence (agents collectivités membres) :* **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Manuella STANDAROVSKI** - Directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Matthieu BOURASSEAU** - Conseiller Culture auprès du Cabinet / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Colette LAPLECHERE** - Politique linguistique - Langue et culture béarnaise/gasconne/occitane / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Célia DESCLAUX** - chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine ; **Sylvie DESACHY** - Directrice des archives départementales / département de l'Hérault.

Étaient excusé-e-s : Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude.

Exprimés	69 /75	POUR :	69
Abstention	/	Contre	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la délibération n°6 du Conseil d'administration N°11 du 16 juin 2022 portant désignation des personnalités qualifiées de l'Établissement à compter du 23 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'article 5-4. des Statuts de l'Établissement "Désignation des personnalités qualifiées" :

« Les personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement sont désignées conjointement par les personnes publiques membres.

À défaut d'accord, chaque membre peut proposer un candidat et sa suppléance, les personnalités qualifiées sont alors désignées par un vote à bulletin secret au scrutin plurinominal majoritaire en conseil d'administration. Si aucune personnalité n'atteint la majorité des suffrages, un nouveau scrutin est organisé avec les 3 candidats ayant recueilli le plus de suffrages lors du premier vote.

Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de trois ans renouvelables. »

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura est composé de 20 membres, dont deux personnalités qualifiées et leurs suppléants siégeant avec voix délibérative (pondération : 1).

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat des personnalités qualifiées actuelles à date du 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que pour la désignation des personnalités qualifiées, il a été proposé de prendre en compte l'aspect interrégional de l'espace occitan (représentants du périmètre géographique et culturel) et la vocation internationale de l'E.P.C.C. ;

CONSIDÉRANT les propositions recueillies auprès des collectivités membres statutaires de l'E.P.C.C. et bénéficiant du statut de membres historiques, partagées au cours de la séance ;

DÉCISION

Ont été conjointement désignées par les représentants des personnes publiques membres de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura :

☐ **Personnalités qualifiées titulaires**

- ☐ **Claire TORREILLES** - Retraitée ; agrégée de lettres classiques, a enseigné la littérature occitane à l'université Paul Valéry de Montpellier ; ex. chargée de mission en occitan au rectorat de Montpellier
- ☐ **Marie-Anne CHÂTEAUREYNAUD** - Professeure à l'ESPE du Rectorat de Bordeaux ; Docteur en sociolinguistique

☐ **Personnalités qualifiées suppléantes**

- ☐ **Eric FRAJ** - Auteur-compositeur et interprète ; agrégé d'espagnol et de philosophie ; ancien Président de l'IEO ;
- ☐ **Philippe BIU** - Docteur spécialiste de l'occitan du Moyen-Âge ; Professeur certifié, enseigne l'occitan et la grammaire française à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



A Béziers, le 5 février 2024

Monsieur Benjamin ASSIÉ

Président du Conseil d'administration

CIRDOC – Institut occitan de cultura